



GROUPE CREDIT AGRICOLE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 février 2015

VERSION NON AUDITEE

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
>> LE GROUPE CREDIT AGRICOLE	4
>> RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	5
>> PARTIES LIEES	11
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	13
>> COMPTE DE RESULTAT	13
>> RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	14
>> BILAN ACTIF	15
>> BILAN PASSIF	16
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	17
>> TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	19
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	22
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	22
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	22
1.2 Format de présentation des états financiers.....	26
1.3 Principes et méthodes comptables.....	26
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	57
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	63
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	71
3.1 Risque de crédit.....	71
3.2 Risque de marché.....	78
3.3 Risque de liquidité et de financement.....	81
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	84
3.5 Risques opérationnels.....	86
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires.....	86
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET AU RESULTAT GLOBAL	88
4.1 Produits et Charges d'intérêts.....	88
4.2 Commissions nettes.....	89
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	89
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	91
4.5 Produits et charges nets des autres activités.....	91
4.6 Charges générales d'exploitation.....	92
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	92
4.8 Coût du risque.....	93
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	93
4.10 Impôts.....	94
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	95
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	97
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel.....	100
5.2 Information sectorielle par zone géographique.....	101
5.3 Spécificités de l'assurance.....	102
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	104
6.1 Caisse, banques centrales.....	104
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	104
6.3 Instruments dérivés de couverture.....	106
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente.....	107
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	107

6.6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	108
6.7	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	109
6.8	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	111
6.9	Exposition au risque souverain	112
6.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	116
6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	117
6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	121
6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	123
6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	124
6.15	Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées.....	125
6.16	Co-entreprises et entreprises associées.....	127
6.17	Immeubles de placement	132
6.18	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	133
6.19	Écarts d'acquisition	134
6.20	Provisions techniques des contrats d'assurance	136
6.21	Provisions	137
6.22	Titres super subordonnés à durée indéterminée	141
6.23	Participations ne donnant pas le contrôle	141
6.24	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	142
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	144
7.1	Détail des charges de personnel.....	144
7.2	Effectif fin de période.....	144
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	144
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	145
7.5	Autres avantages sociaux	147
7.6	Paiements à base d'actions	148
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	151
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	154
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	157
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	158
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	162
11.	IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) ET AUTRES ÉVÉNEMENTS	175
12.	PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014.....	183
12.1	Information sur les filiales.....	183
12.2	Composition du périmètre	186
13.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	199

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

Cadre général

>> **Le groupe Crédit Agricole**

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 489 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central «Crédit Agricole S.A.».

>> **Relations internes au Crédit Agricole**

▶ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2014 à 1 005 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'Organe central et membre du Réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du « No Creditor Worse Off than on Liquidation » - NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté d'apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens et ;
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

>> **Parties liées**

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

▶ **Autres conventions entre actionnaires**

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

▶ **Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2014 sont relatifs aux groupes UBAF, Menafinance, FGA Capital, Forso et Elipso Finance SRL, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 568 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 3 481 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 204 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 11 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

▶ **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans la note 1.3 Principes et méthodes comptables, les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 Avantages au personnel et autres rémunérations aux points 7.3 et 7.4.

► **Relations avec les principaux dirigeants**

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

Etats financiers consolidés

>> Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	37 037	38 922
Intérêts et charges assimilés	4.1	(17 521)	(17 942)
Commissions (produits)	4.2	11 500	11 290
Commissions (charges)	4.2	(2 683)	(2 532)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 942	3 395
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	3 092	2 290
Produits des autres activités	4.5	37 400	28 951
Charges des autres activités	4.5	(44 524)	(33 952)
PRODUIT NET BANCAIRE		30 243	30 422
Charges générales d'exploitation	4.6	(18 161)	(18 156)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 017)	(1 040)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 065	11 226
Coût du risque	4.8	(2 943)	(3 922)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 122	7 304
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	(387)	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	51	93
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	(23)	(22)
RESULTAT AVANT IMPOT		7 763	7 565
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 477)	(2 159)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	(7)	99
RESULTAT NET		5 279	5 505
Participations ne donnant pas le contrôle		359	364
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		4 920	5 141

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

En outre, afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 de l'entité Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

>> Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Résultat net		5 279	5 505
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	(448)	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(448)	42
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	172	(40)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	149	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(1)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(128)	(15)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	448	(286)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	1 907	(89)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	714	(404)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	40	15
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		3 109	(764)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	243	(123)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(847)	241
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		2 505	(650)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		2 377	(665)
Résultat net et autres éléments du résultat global		7 656	4 840
Dont part du Groupe		7 083	4 570
Dont participations ne donnant pas le contrôle		573	270

Les informations au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en note 11.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2014.

>> Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
			Retraité	Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	57 904	71 571	45 887
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	403 457	360 187	395 664
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	33 146	30 726	44 765
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	307 591	284 445	278 387
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	100 038	94 269	107 332
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	709 884	710 796	730 256
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 280	13 006	18 118
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8-6.9	29 583	25 447	22 991
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	5 759	6 590	6 929
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	63 571	58 832	63 740
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	246	1 296	21 507
Participation aux bénéfices différée	6.20	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16	4 278	4 595	5 120
Immeubles de placement	6.17	4 610	4 017	3 355
Immobilisations corporelles	6.18	6 761	6 676	6 746
Immobilisations incorporelles	6.18	1 679	1 716	1 792
Ecart d'acquisition	6.19	13 976	14 095	14 292
TOTAL DE L'ACTIF		1 762 763	1 688 264	1 766 881

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

>> Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
			Retraité	Retraité
Banques centrales	6.1	4 523	3 021	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	318 923	295 918	346 799
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	32 941	34 762	47 476
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	98 434	99 998	102 966
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	622 686	640 725	623 371
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	185 504	176 192	185 443
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18 597	8 793	15 382
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	2 907	2 239	3 619
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	69 156	54 520	62 046
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	-	878	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	285 136	256 542	245 526
Provisions	6.21	6 826	6 383	6 399
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	25 487	26 633	27 881
Total dettes		1 671 120	1 606 604	1 690 201
Capitaux propres		91 643	81 660	76 680
Capitaux propres - part du Groupe		86 665	76 277	71 388
Capital et réserves liées		27 837	25 060	24 467
Reserves consolidées		49 115	43 446	47 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 793	2 670	3 201
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	(40)	-
Résultat de l'exercice		4 920	5 141	(3 726)
Participations ne donnant pas le contrôle		4 978	5 383	5 292
TOTAL DU PASSIF		1 762 763	1 688 264	1 766 881

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.



>> Tableau de variation des capitaux propres

	Part du groupe									Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>																	
Capitaux propres au 1er Janvier 2013 Publié	8 854	59 820	(476)	-	68 198	3 631	(430)	3 201	-	71 399	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 691	
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-	-	(11)	-	-	-	-	-	(11)	
Capitaux propres au 1er Janvier 2013 retraité	8 854	59 809	(476)	-	68 187	3 631	(430)	3 201	-	71 388	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 680	
Augmentation de capital	365	(20)	-	-	345	-	-	-	-	345	-	-	-	-	-	345	
Variation des titres autodétenus	-	-	204	-	204	-	-	-	-	204	-	-	-	-	-	204	
Dividendes versés en 2013	-	(557)	-	-	(557)	-	-	-	-	(557)	(295)	-	-	-	(295)	(852)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	339	-	-	339	-	-	-	-	339	-	-	-	-	-	339	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	53	-	-	53	-	-	-	-	53	116	-	-	-	116	169	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-	-	(11)	-	-	-	-	-	(11)	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	365	(196)	204	-	373	-	-	-	-	373	(179)	-	-	-	(179)	194	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(432)	24	(408)	-	(408)	-	(92)	-	(92)	(92)	(500)	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(8)	-	-	(8)	(125)	(38)	(163)	-	(171)	-	(2)	-	(2)	(2)	(173)	
Résultat au 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	5 141	5 141	364	-	-	-	364	5 505	
Autres variations	-	(46)	-	-	(46)	-	-	-	-	(46)	-	-	-	-	-	(46)	
Capitaux propres au 31 Décembre 2013	9 219	59 559	(272)	-	68 506	3 074	(444)	2 630	5 141	76 277	5 537	(148)	(6)	(154)	5 383	81 660	
Affectation du résultat 2013	-	5 141	-	-	5 141	-	-	-	(5 141)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er Janvier 2014	9 219	64 700	(272)	-	73 647	3 074	(444)	2 630	-	76 277	5 537	(148)	(6)	(154)	5 383	81 660	
Augmentation de capital	575	167	-	-	742	-	-	-	-	742	-	-	-	-	-	742	
Variation des titres autodétenus	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	(27)	-	3 861	3 834	-	-	-	-	3 834	745	-	-	-	745	4 579	
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽¹⁾	-	(194)	-	-	(194)	-	-	-	-	(194)	-	-	-	-	-	(194)	
Dividendes versés en 2014	-	(1 432)	-	-	(1 432)	-	-	-	-	(1 432)	(244)	-	-	-	(244)	(1 676)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	832	-	-	832	-	-	-	-	832	-	-	-	-	-	832	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	-	(292)	-	-	(292)	-	-	-	-	(292)	(1 482)	-	-	-	(1 482)	(1 774)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	575	(945)	(1)	3 861	3 490	-	-	-	-	3 490	(981)	-	-	-	(981)	2 509	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	2 046	(295)	1 751	-	1 751	-	216	(4)	212	212	1 963	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(178)	-	-	(178)	241	171	412	-	234	-	2	-	2	2	236	
Résultat au 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	4 920	4 920	359	-	-	-	359	5 279	
Autres variations	-	(7)	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)	3	-	-	-	3	(4)	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	9 794	63 570	(273)	3 861	76 952	5 361	(568)	4 793	4 920	86 665	4 918	70	(10)	60	4 978	91 643	

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros) pour 3 640 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus.

Crédit Agricole Assurances a réalisé le 14 octobre 2014 une émission en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 pour 745 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus. Cette émission, souscrite par des entités hors groupe, est comptabilisée en Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle.

(2) L'effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à la perte de contrôle de Crelan pour - 820 millions d'euros, à la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC (Trust 2) pour - 404 millions d'euros, à l'acquisition de 5% complémentaires d'Amundi pour - 155 millions d'euros et à l'acquisition complémentaire de 1,5% de Cariparma pour - 72 millions d'euros.

>> **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Résultat avant impôt		7 763	7 565
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 033	1 055
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.19	23	22
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		18 918	15 422
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		387	(190)
Résultat net des activités d'investissement		98	(139)
Résultat net des activités de financement		3 881	3 937
Autres mouvements		(1 607)	(3 593)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		22 733	16 514
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(7 223)	(9 088)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(17 324)	42 999
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(30 090)	(38 349)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		10 338	(3 943)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽³⁾		92	47
Impôts versés		(1 704)	(2 812)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(45 911)	(11 146)
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	6	(1 045)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)		(15 409)	11 888
Flux liés aux participations ⁽⁴⁾		(1 197)	(80)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 205)	(999)
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	(1 037)	(74)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)		(3 439)	(1 153)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁵⁾		3 871	346
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁶⁾		(776)	(3 465)
Flux provenant des activités abandonnées	6.15	(8)	(206)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)		3 087	(3 325)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		2 765	(2 951)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(12 996)	4 459
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		62 468	58 009
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾		68 638	45 017
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾		(6 170)	12 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		49 472	62 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾		53 376	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾		(3 904)	(6 170)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(12 996)	4 459

(1) Composé du solde net des postes Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

(2) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(3) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2014, ce montant comprend principalement le versement des dividendes de FGA Capital S.p.A. pour 41 millions d'euros et de Wafasalaf pour 15 millions d'euros.

(4) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2014 s'établit à 83 millions d'euros. Les principales opérations concernent d'une part l'acquisition pour 353 millions d'euros des titres Amundi et pour 80 millions d'euros des titres Cariparma, et d'autre part, les cessions des titres des entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance pour 149 millions d'euros, de Semeru Asia Equity High Yield Fund pour 35 millions d'euros et de BNI Madagascar et Crédit Agricole Bulgarie pour 21 millions d'euros.

Par ailleurs, les principales cessions de titres des sociétés mises en équivalence concernent Newedge pour 273 millions d'euros et Banco Espírito Santo pour 106 millions d'euros. Enfin la souscription à l'augmentation de capital de Banco Espírito Santo impacte la trésorerie pour - 33 millions d'euros.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 1 280 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 1 269 millions d'euros, diminuées de la cession des titres ESAF pour 30 millions d'euros, Immobiliara Colonial pour 64 millions d'euros et à la sortie du périmètre de consolidation des titres IFUK pour 40 millions d'euros. Enfin le groupe Crédit Agricole a souscrit à l'augmentation de capital de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) pour un montant de 95 millions d'euros.

(5) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 4 567 millions d'euros les émissions d'instruments de capitaux propres réalisées ainsi que la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 415 millions d'euros. En outre, - 768 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales du groupe Crédit Agricole aux Participations ne donnant pas le contrôle.

(6) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2014, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 22 743 millions d'euros et les remboursements à - 18 023 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 698 millions d'euros et les remboursements à - 2 413 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a eu pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 Fonds communs de titrisation (FCT) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole en tant que sponsor des conduits et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1^{er} janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 8 128 millions d'euros et un impact résultat jugé non matériel.

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte.

Bien que l'investissement soit réalisé pour le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation a entraîné au 1er janvier 2013 une augmentation de la taille du bilan de 2 190 millions d'euros et aucun impact résultat.

Pour l'activité d'asset management, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un pouvoir décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle. À défaut, le groupe Crédit Agricole agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises, dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net, ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 31 décembre 2014, le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de co-entrepreneur dans 50 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact au 1^{er} janvier 2013 est une baisse de la taille de bilan de 26 646 millions d'euros, sans modification de la situation nette.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements et les évolutions du périmètre de consolidation en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.16 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 6.23 Participations ne donnant pas le contrôle,
- Note 12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées,
- Note 12.1.2 Soutiens aux entités structurées¹ contrôlées
- Note 13.2 Entités structurées non consolidées.

L'entrée en vigueur des autres textes applicables à partir du 1er janvier 2014 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé

¹ Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

- Cotisation sociale de solidarité des sociétés (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette. Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;

- les plans de *stock-options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instrument financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

▪ Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;

- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

o **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

▪ **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

▪ **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

▪ **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

o **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois:

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

▪ Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- **Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

- ✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

▪ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

▪ **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

▪ **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés traités et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

▪ **Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

▪ Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 Paiements à base d'actions.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées – part du Groupe.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Activités d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central,
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales « l'entité de reporting »,
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de leur implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A et les Caisses Régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées – part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées – part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-après, les montants mentionnés dans les tableaux au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'entrée en vigueur en 2014 des nouvelles normes de consolidation.

Les effets du changement de méthode comptable liés à ces normes de consolidation sont exposés en note 11 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation.

I- Comprehensive Assessment : examen de la qualité des actifs et de la résistance des banques européennes par la Banque Centrale Européenne

Dans un contexte de mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) européen, le groupe Crédit Agricole a participé, sur la base des comptes au 31 décembre 2013, aux exercices d'examen de la qualité des actifs (Asset Quality Review, AQR) des 130 plus grandes banques européennes et au test prospectif de leur résistance ou Stress Test, pilotés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les conclusions de la BCE ont été communiquées le 26 octobre 2014. L'évaluation a été menée dans le cadre du règlement et de la directive de l'Union européenne en vigueur relatifs aux exigences de fonds propres (Capital Requirements Regulation and Directive, CRR/CRD IV). Cet examen avait pour objectif de renforcer le bilan des banques, d'accroître la transparence et de conforter la confiance. Il a fourni à la BCE de nombreuses informations concernant les banques soumises à sa surveillance prudentielle directe et lui permet d'instaurer une égalité de traitement dans le domaine de la supervision.

Les résultats des stress tests et les conclusions chiffrées des AQR sont communiqués sur les sites de l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/international/les-grands-enjeux/stress-tests.html>) et de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/ssm/assessment/html/index.en.html>).

L'examen de la qualité des actifs du groupe Crédit Agricole a porté sur l'ensemble des portefeuilles significatifs tant en France qu'à l'étranger et a confirmé la robustesse de sa structure financière. Il ressort des tests de résistance que le Groupe Crédit Agricole peut absorber un stress sévère sans besoin additionnel de fonds propres ; l'excédent de capital par rapport au seuil défini par la BCE le place aux premiers rangs des banques de la zone euro.

L'examen de la qualité des actifs mené par la BCE a fondamentalement été un exercice de nature prudentielle. Néanmoins, le Groupe a pris les décisions appropriées au regard des conséquences sur les comptes, en conformité avec les normes comptables en vigueur. Les impacts en termes de montant et de présentation sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014.

II- Opérations de structure de la période

• Cession de Newedge

Le groupe Crédit Agricole a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune de courtage.

Compte tenu des démarches et négociations engagées, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 et IAS 31 dès le 30 septembre 2013.

Dans les comptes au 31 décembre 2013, la contribution de Newedge dans les comptes dédiés du bilan et du compte de résultat, à hauteur du taux de détention du groupe Crédit Agricole dans Newedge, soit 50 %, était la suivante :

- les Actifs non courants destinés à être cédés représentaient 24 438 millions d'euros et les Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés 24 189 millions d'euros dans les comptes publiés au 31 décembre 2013,
- le Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, soit - 162 millions d'euros, correspondait principalement à l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées. Compte tenu de ce changement de méthode de consolidation, la contribution de Newedge au poste Actifs non courants destinés à être cédés s'élève à 249 millions d'euros en réduction de 24 189 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 publié.

La finalisation de la cession génère un impact résultat non significatif dans la contribution 2014 de Crédit Agricole CIB aux comptes du groupe Crédit Agricole.

• Acquisition de 5% complémentaires d'Amundi

Le groupe Crédit Agricole a annoncé le 7 mai 2014 la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant l'acquisition par le groupe Crédit Agricole auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs.

Au terme de cette opération réalisée le 6 mai 2014, sans effet sur la structure de gouvernance de la société, le groupe Crédit Agricole détient 80% d'Amundi.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - Part du Groupe de 198 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 155 millions d'euros.

- **Acquisition complémentaire de capital de Cariparma**

Le 22 septembre 2014, Crédit Agricole S.A. a acquis 1,5% du capital de Cariparma auprès de la Fondazione Cassa Risparmio di Parma e Monte di Credito su Pegno di Busseto (« Fondation Cariparma »).

Au terme de cette opération, le groupe Crédit Agricole détient 86,5 % de Cariparma contre 85% précédemment.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux propres - part du Groupe de 8 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 72 millions d'euros.

- **Cession d'entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance**

La cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de Crédit Agricole Consumer Finance, a été finalisée après obtention des autorisations réglementaires.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés avait été reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs en Actifs non courants destinés à être cédés à hauteur de 468 millions d'euros et les passifs en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 331 millions d'euros,
- le résultat de l'exercice 2013 en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 76 millions d'euros.

Les impacts de la finalisation de cette opération sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014.

- **Cession de CAL Hellas**

La cession des titres de participation CAL Hellas par Crédit Agricole Leasing & Factoring et des titres de dettes émis par CAL Hellas, détenus par Crédit Agricole S.A. et Lixxcrédit, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, a été finalisée le 30 octobre 2014.

Dès le 30 juin 2014, les critères d'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité » étaient remplis pour la cession des titres de participation et des titres de dettes, des actifs et passifs de la filiale et des créances détenues par le Groupe.

Au 31 décembre 2014, le résultat opérationnel de la filiale jusqu'à la date de cession ainsi que la perte résultant de la cession sont classés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour – 19 millions d'euros.

- **Cession de Crédit Agricole Bulgarie**

La cession de Crédit Agricole Bulgarie, détenue à 100% par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A., a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies au 31 décembre 2013.

A cette date, les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie ont été classés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour respectivement 211 millions d'euros et 232 millions d'euros. L'impact en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession était de - 39 millions d'euros au 31 décembre 2013.

A la date de finalisation de l'opération, soit le 12 juin 2014, un gain de 9 millions d'euros a été comptabilisé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

- **Cession de BNI Madagascar**

BNI Madagascar est classé en IFRS 5 depuis 2012. L'opération de règlement-livraison des actions détenues par IUB Holding, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. au Consortium IOFHL a été conclue le 6 juin 2014.

Au 31 décembre 2014, l'impact de la cession de BNI Madagascar sur le Résultat net - part du Groupe est une plus-value nette de frais de 2,8 millions d'euros. Cet impact inclut une provision pour garantie de passif comptabilisée par IUB Holding pour 2,4 millions d'euros.

A la demande des Autorités de tutelle malgaches, le groupe Crédit Agricole continuera d'accompagner pendant deux ans cette banque via la mise à disposition de collaborateurs du Groupe.

- **Projet de cession de Crelan (IFRS 5)**

Un accord de cession a été conclu le 22 avril 2014 par le groupe Crédit Agricole en vue de la cession de 50% du capital de la banque belge Crelan aux Caisses coopératives belges actuellement coactionnaires avec le groupe Crédit Agricole à hauteur de 50%.

La détention du groupe Crédit Agricole dans Crelan s'exerce via la SAS Belgium CA, elle-même détenue à hauteur de 45% par la Caisse régionale Nord Est, à hauteur de 45% par la Caisse régionale Nord de France et à hauteur de 10% par Crédit Agricole S.A.

Crelan est consolidée dans le groupe Crédit Agricole selon la méthode de la mise en équivalence. En application de la norme IFRS 5, les titres Crelan font l'objet d'un reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés au 1er janvier 2014.

Compte tenu du prix de cession convenu, le résultat de cession projeté sur cette opération est non significatif.

Le résultat opérationnel de l'année 2013 a été reclassé, dans les comptes du 31 décembre 2013 retraités, en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

III- Opérations du groupe Crédit Agricole au Portugal

Les opérations décrites ci-après eu un impact de - 572 millions d'euros sur le Résultat net - part du groupe 2014 du groupe Crédit Agricole.

Dès le 30 juin 2014, les difficultés rencontrées par Banco Espírito Santo et ses actionnaires ont conduit le groupe Crédit Agricole à considérer qu'il existait un indice objectif de perte de valeur de cette participation. Le groupe Crédit Agricole a alors déprécié la valeur totale de cette participation dans ses comptes consolidés.

Suite à la mise en résolution de Banco Espírito Santo le 3 août 2014, l'activité et les actifs de la banque ont été transférés dans une entité nouvellement créée « Novo Banco ». Le capital de « Novo Banco » de 4,9 milliards d'euros a été intégralement souscrit par le fonds de résolution portugais. Le groupe Crédit Agricole n'a aucun engagement vis-à-vis de la nouvelle structure. La « bad bank », les dettes subordonnées et les dettes vis-à-vis des actionnaires ont été maintenues dans Banco Espírito Santo qui ne pourra plus exercer d'activité bancaire. Les actifs et passifs de cette structure font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le Groupe, prenant acte de ces éléments et de la démission des cinq administrateurs représentant Crédit Agricole S.A., a procédé à l'arrêt de la mise en équivalence de cette participation dès le 30 septembre 2014. Les titres sont désormais comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente pour une valeur nulle. Toute réévaluation ultérieure de la valeur des titres sera comptabilisée conformément aux règles applicables aux instruments de capitaux propres comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente, c'est-à-dire par variation des capitaux propres.

IV- Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11

La note 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées précise que les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014 avec application rétroactive.

Ces évolutions normatives conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle et à faire évoluer la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ainsi que les informations à communiquer en annexe.

Outre les informations communiquées dans la note 1, les impacts liés à l'application des nouvelles normes de consolidation sont précisées dans la note 11 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements et dans la note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014.

V- Participation dans le capital de la Banque d'Italie

Le décret-loi n°2013-133 du 30 novembre 2013, transformé, après modifications, en loi n°2014-5 du 29 janvier 2014, a introduit de nombreuses nouveautés en matière de droits patrimoniaux et administratifs attachés aux titres constitutifs du capital de la Banque d'Italie.

Ces modifications ont été intégrées dans les nouveaux statuts de la Banque d'Italie, validés par l'Assemblée extraordinaire du 23 décembre 2013 et approuvés par décret du Président de la République italienne du 27 décembre 2013.

Ces évolutions ont substantiellement transformé la nature des titres de capital de la Banque d'Italie, comme l'atteste l'avis de professionnels indépendants. Sur cette base, les banques italiennes détentrices de ces titres, en application des règles prévues par la norme IAS 39, ont considéré les nouveaux titres comme des instruments financiers distincts de ceux précédant le décret-loi n°2013-133, et en conséquence, ont procédé à un échange de titres, avec comptabilisation des nouveaux titres sur la base de leur juste valeur. Il a en outre été considéré que ces nouveaux titres possédaient des caractéristiques permettant de les inscrire en Actifs financiers disponibles à la vente, conformément aux conditions prévues par les normes IFRS.

La participation du groupe Cariparma, soit 6 360 titres de capital de la Banque d'Italie, représentant 2,12% du capital, était inscrite en Titres disponibles à la vente pour un montant de 67 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013. Les nouveaux titres de la Banque d'Italie, d'une valeur unitaire de 25 000 euros, souscrits par Cariparma, ont été inscrits en Actifs disponibles à la vente pour un montant de 159 millions d'euros, avec maintien du taux de détention du capital de la Banque d'Italie à 2,12%.

Cet échange de titres a conduit à la comptabilisation au premier semestre 2014 d'une plus-value de 92 millions d'euros dans la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur des titres reçus bénéficie d'un régime fiscal dérogatoire de 12% issu de la loi du 29 janvier 2014. En outre, le 24 avril 2014 a été publié un décret portant diverses mesures fiscales dont le relèvement du taux de taxation applicable à l'échange de titres de la Banque d'Italie de 12% à 26%. Une charge fiscale de 33 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt sur les sociétés de 26%, a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2014. L'impact de cette opération en Résultat net - part du Groupe est de 50 millions d'euros.

VI- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par un avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), cette dernière étant mise en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027) mais certaines facultés de résiliation anticipée ont été introduites à la main du bénéficiaire.

Globalement, le montant au titre des garanties Switch s'élève à 23,9 milliards d'euros soit un équivalent d'emplois pondérés de 87 milliards d'euros correspondant à une économie en terme d'exigence de fonds propres prudentiels de 8,1 milliards d'euros.

Ainsi, en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Le traitement comptable des garanties globales est assimilable à celui de garanties financières reçues et leur rémunération est intégralement comptabilisée en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties globales, et le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, le produit d'indemnisation et la charge de remboursement sont reconnus en Coût du risque.

Au 31 décembre 2014, la garantie Switch n'a pas été actionnée.

VII- Emission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances ont réalisé des émissions d'obligations subordonnées et super subordonnées perpétuelles à taux fixe révisable.

Emissions Crédit Agricole S.A. :

- le 23 janvier 2014 pour 1,75 milliard d'USD
- le 8 avril 2014 pour 0,5 milliard de GBP
- le 8 avril 2014 pour 1 milliard d'Euros
- le 18 septembre 2014 pour 1,25 milliard d'USD

Ces titres super subordonnés à durée indéterminée, intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, sont qualifiés d'instruments de capitaux propres en application des normes IFRS et comptabilisés en Capital et réserves liées, pour un montant global de 3 861 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Tableau de variation des capitaux propres). Les intérêts versés et les primes d'émission sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

En application d'IAS 12, l'économie d'impôt résultant du versement des intérêts est comptabilisée en résultat de la période.



Conformément à la nouvelle réglementation européenne CRDIV/CRR applicable au 1er janvier 2014, ces obligations entrent dans le calcul des fonds propres additionnels Tier 1 du groupe Crédit Agricole.

Emission Crédit Agricole Assurances :

- le 14 octobre 2014 pour 750 millions d'euros.

Cette émission, souscrite par les entités hors Groupe, est comptabilisée en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	347 760	309 962
Instruments dérivés de couverture	33 146	30 726
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	276 377	259 657
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	116 557	94 269
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	718 986	710 796
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	25 447
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 522 409	1 430 857
Engagements de financement donnés	170 004	180 729
Engagements de garantie financière donnés	81 483	88 536
Provisions - Engagements par signature	(421)	(465)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	251 066	268 800
Exposition maximale au risque de crédit	1 773 475	1 699 657

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 858	5 433
Prêts et créances sur la clientèle	417 025	413 400
Engagements de financement donnés	11 928	9 816
Engagements de garantie donnés	5 012	4 400

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

	31/12/2014				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administration générale	45 802	67	35	36	45 731
Banques centrales	13 000	-	-	-	13 000
Etablissements de crédit	87 527	499	431	-	87 096
Grandes entreprises	256 004	12 695	7 303	2 933	245 768
Clientèle de détail	430 192	14 192	8 458	3 407	418 327
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	832 525	27 453	16 227	6 376	809 922

(1) Dont encours restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2014) pour 6 265 millions d'euros.

	31/12/2013				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administration générale ⁽²⁾	80 122	3 337	1 604	339	78 179
Banques centrales	13 513	-	-	-	13 513
Etablissements de crédit	81 165	651	409	-	80 756
Grandes entreprises	204 703	8 499	5 123	2 422	197 158
Clientèle de détail	448 637	15 555	9 409	3 769	435 459
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	828 140	28 042	16 545	6 530	805 065

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 3 380 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013).

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	4 818	27 311
Grandes entreprises	111 518	91 184
Clientèle de détail	40 530	44 913
Total Engagements de financement	156 866	163 408
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	567	10 198
Grandes entreprises	69 810	40 990
Clientèle de détail	2 349	27 745
Total Engagements de garantie	72 726	78 933

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Administration générale ⁽¹⁾	9 573	52 836
Grandes entreprises	201 272	166 088
Clientèle de détail	411 841	421 801
Total Dettes envers la clientèle	622 686	640 725

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

	31/12/2014				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	599 645	15 903	10 092	4 502	585 051
Autres pays de l'Union européenne	115 417	8 961	4 410	985	110 022
Autres pays d'Europe	14 814	385	183	365	14 266
Amérique du Nord	24 899	177	63	106	24 730
Amériques Centrale et du Sud	13 971	654	589	159	13 223
Afrique et Moyen-Orient	18 331	1 060	809	176	17 346
Asie et Océanie (hors Japon)	26 676	313	81	79	26 516
Japon	18 712	-	-	4	18 708
Organismes supra-nationaux	60	-	-	-	60
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	832 525	27 453	16 227	6 376	809 922

(1) Dont encours restructurés pour 6 265 millions d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2014).

	31/12/2013				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	590 479	15 783	10 045	4 827	575 607
Autres pays de l'Union européenne	131 883	9 505	4 840	1 051	125 992
Autres pays d'Europe	15 166	405	199	93	14 874
Amérique du Nord	15 936	307	159	84	15 693
Amériques Centrale et du Sud	12 077	589	522	35	11 520
Afrique et Moyen-Orient	20 804	1 144	688	207	19 909
Asie et Océanie (hors Japon)	25 318	220	34	200	25 084
Japon	16 477	89	58	33	16 386
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	828 140	28 042	16 545	6 530	805 065

(1) Les encours clientèle sains restructurés représentent un montant de 3 380 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013).

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	86 072	91 287
Autres pays de l'Union européenne	29 524	36 419
Autres pays d'Europe	4 156	4 520
Amérique du Nord	22 779	18 517
Amériques Centrale et du Sud	5 667	3 639
Afrique et Moyen-Orient	2 072	2 040
Asie et Océanie (hors Japon)	5 558	6 350
Japon	1 038	636
Total Engagements de financement	156 866	163 408
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	45 996	48 133
Autres pays de l'Union européenne	11 846	12 303
Autres pays d'Europe	3 040	2 070
Amérique du Nord	4 874	9 453
Amériques Centrale et du Sud	744	637
Afrique et Moyen-Orient	1 723	1 396
Asie et Océanie (hors Japon)	2 944	3 732
Japon	1 559	1 209
Total Engagements de garantie	72 726	78 933

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	487 458	482 679
Autres pays de l'Union européenne	76 731	93 092
Autres pays d'Europe	11 839	11 374
Amérique du Nord	13 122	20 711
Amériques centrale et du Sud	4 790	4 589
Afrique et Moyen-Orient	16 353	16 335
Asie et Océanie (hors Japon)	6 224	6 688
Japon	4 855	5 257
Organismes supra-nationaux	1 314	-
Total Dettes envers la clientèle	622 686	640 725

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2014 Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 010	1 607
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	177	399
<i>Administration générale⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	1	12
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	176	387
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	12 910	501	391	168	13 971	11 227	22 600
<i>Administration générale⁽¹⁾</i>	909	16	-	-	926	32	71
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	25	1	-	37	64	68	429
<i>Grandes entreprises</i>	4 423	178	253	26	4 881	5 392	10 235
<i>Clientèle de détail</i>	7 553	305	137	106	8 100	5 735	11 865
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	12 910	501	391	168	13 971	14 414	24 606

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

	31/12/2013 Retraité				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2013 Retraité
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 343	2 699
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	297	480
<i>Administration générale⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	261	415
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	15
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	9	-
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	27	50
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	15 291	571	266	105	16 233	11 591	22 925
<i>Administration générale⁽¹⁾</i>	2 376	111	80	46	2 613	1 736	1 741
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	1	-
<i>Etablissements de crédit</i>	53	-	-	-	53	243	406
<i>Grandes entreprises</i>	4 904	196	85	29	5 214	3 441	7 603
<i>Clientèle de détail</i>	7 958	264	101	30	8 353	6 170	13 175
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	15 291	571	266	105	16 233	15 231	26 104

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.
- Les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :				3 004	8 868	20 139	32 011	30 391
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 869	8 700	20 009	31 578	29 830
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	9
. Caps-floors-collars	-	-	-	135	168	130	433	552
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :				59	16	59	134	118
. Opérations fermes de change	-	-	-	57	16	59	132	117
. Options de change	-	-	-	2	-	-	2	1
Autres instruments :				55	-	-	55	66
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	55	-	-	55	66
Sous total				3 118	8 884	20 198	32 200	30 575
. Opérations de change à terme	-	-	-	729	107	110	946	151
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				3 847	8 991	20 308	33 146	30 726

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				4 444	10 399	17 835	32 678	34 413
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 195	10 397	17 717	32 309	33 989
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
. Caps-floors-collars	-	-	-	248	1	117	366	419
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	1	1	3	5
Instruments de devises et or :				56	42	5	103	161
. Opérations fermes de change	-	-	-	54	42	5	101	160
. Options de change	-	-	-	2	-	-	2	1
Autres instruments :				6	-	-	6	9
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	6	-	-	6	9
Sous-total				4 506	10 441	17 840	32 787	34 583
. Opérations de change à terme	-	-	-	138	12	4	154	179
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				4 644	10 453	17 844	32 941	34 762

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	7	311	1 173	12 213	35 187	91 714	140 605	116 837
. Futures	7	304	1 173	-	-	-	1 484	1
. FRA	-	-	-	463	105	-	568	387
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 811	26 649	56 402	93 862	79 681
. Options de taux	-	-	-	181	2 986	31 470	34 637	25 305
. Caps-floors-collars	-	-	-	758	5 447	3 842	10 047	11 342
. Autres instruments conditionnels	-	7	-	-	-	-	7	121
Instruments de devises et or :				6 513	3 612	2 946	13 071	9 160
. Opérations fermes de change	-	-	-	4 461	1 444	1 189	7 094	4 351
. Options de change	-	-	-	2 052	2 168	1 757	5 977	4 809
Autres instruments :	63	186	9	2 610	7 010	490	10 368	12 829
. Dérivés sur actions & indices boursiers	63	186	9	1 751	4 157	353	6 519	7 086
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	2	1	-	3	13
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	853	2 841	135	3 829	5 722
. Autres	-	-	-	4	11	2	17	8
Sous-total	70	497	1 182	21 336	45 809	95 150	164 044	138 826
. Opérations de change à terme	-	-	-	12 279	3 352	218	15 849	8 108
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	70	497	1 182	33 615	49 161	95 368	179 893	146 934

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	65	285	798	12 968	34 651	93 313	142 080	115 347
. Futures	65	285	798	-	-	-	1 148	-
. FRA	-	-	-	440	103	-	543	380
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	11 712	24 687	55 921	92 320	74 064
. Options de taux	-	-	-	345	3 587	32 511	36 443	27 131
. Caps-floors-collars	-	-	-	470	6 274	4 881	11 625	13 769
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	-	-	1	3
Instruments de devises et or :	9	-	-	4 489	3 596	2 641	10 735	8 942
. Opérations fermes de change	-	-	-	2 924	1 309	1 203	5 436	3 652
. Options de change	9	-	-	1 565	2 287	1 438	5 299	5 290
Autres instruments :	44	124	6	4 201	6 061	498	10 934	13 148
. Dérivés sur actions & indices boursiers	44	124	6	2 945	3 012	375	6 506	6 818
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	1	-	-	1	14
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	1 202	3 038	88	4 328	6 291
. Autres	-	-	-	53	11	35	99	25
Sous-total	118	409	804	21 658	44 308	96 452	163 749	137 437
. Opérations de change à terme	-	-	-	12 968	1 257	203	14 428	8 397
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	118	409	804	34 626	45 565	96 655	178 177	145 834

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Retraité Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	11 262 308	12 359 981
. Futures	7 164 101	1 951 716
. FRA	70 975	96 961
. Swaps de taux d'intérêts	1 976 638	8 012 968
. Options de taux	1 155 609	1 305 555
. Caps-floors-collars	848 924	992 652
. Autres instruments conditionnels	46 061	129
Instruments de devises et or :	3 173 664	2 443 878
. Opérations fermes de change	2 609 072	1 971 453
. Options de change	564 592	472 425
Autres instruments :	445 287	757 470
. Dérivés sur actions & indices boursiers	63 510	75 464
. Dérivés sur métaux précieux	222	593
. Dérivés sur produits de base	1	0
. Dérivés de crédits	381 453	680 465
. Autres	101	948
Sous total	14 881 259	15 561 329
. Opérations de change à terme	360 632	254 524
Total Notionnels	15 241 891	15 815 853

Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 430 884	1 454 060	1 365 346	1 371 919
Autres devises de l'Union européenne	31 333	33 317	35 187	41 513
USD	218 793	212 429	209 615	213 121
JPY	36 816	28 787	30 467	24 785
Autres devises	44 937	34 170	47 649	36 926
Total bilan	1 762 763	1 762 763	1 688 264	1 688 264

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	65 363	16 254	3 143	63 866	16 892	3 154
Autres devises de l'Union européenne	492	1 067	1 082	1 253	978	1 010
USD	8 320	1 197	2 124	6 903	1 138	2 864
JPY	3 694	-	-	1 735	-	-
Autres devises	2 228	146	204	1 701	143	190
Total	80 097	18 664	6 553	75 458	19 151	7 218

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 370	6 758	39 493	2 311	538	100 470
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	104 731	80 250	243 205	298 334	5 535	732 055
Total	156 101	87 008	282 698	300 645	6 073	832 525
Dépréciations						(22 603)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						809 922

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 979	5 307	35 053	1 045	1 293	94 677
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	108 424	73 724	245 107	301 266	4 941	733 462
Total	160 403	79 031	280 160	302 311	6 234	828 139
Dépréciations						(23 074)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						805 065

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	569 176	46 821	83 960	16 381	4 782	721 120

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	67 103	4 662	22 538	5 079	616	99 998
Dettes envers la clientèle	505 705	42 880	61 525	13 653	16 962	640 725
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	572 808	47 542	84 063	18 732	17 578	740 723

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	97	117	62	-	-	276
Titres du marché interbancaire	-	2 420	7 310	9 005	-	18 735
Titres de créances négociables	33 243	34 219	12 926	1 986	-	82 374
Emprunts obligataires	6 172	10 924	38 996	24 005	-	80 097
Autres dettes représentées par un titre	928	1 867	1 082	145	-	4 022
Total Dettes représentées par un titre	40 440	49 547	60 376	35 141	-	185 504
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	344	130	9 779	8 411	-	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée	147	8	27	-	6 371	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	147	148
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
Total Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	25 487

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	270	408	2 360	158	-	3 196
Titres du marché interbancaire	-	2 544	7 704	10 129	-	20 377
Titres de créances négociables	38 997	20 890	11 852	2 078	-	73 817
Emprunts obligataires	7 629	7 542	40 247	20 040	-	75 458
Autres dettes représentées par un titre	1 444	1 409	423	68	-	3 344
Total Dettes représentées par un titre	48 340	32 793	62 586	32 473	-	176 192
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	523	364	5 839	12 404	21	19 151
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3	90	1	730	6 394	7 218
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	141	142
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
Total Dettes subordonnées	529	454	5 840	13 134	6 676	26 633

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	211	58	-	-	-	269

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	247	340	-	-	-	587

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 Risque de marché.

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risques – Gestion du bilan »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	30 805	32 668	1 038 816	29 501	34 318	1 151 354
Taux d'intérêt	29 765	32 520	961 105	29 259	34 063	1 090 902
Instruments de capitaux propres	8	1	10	11	2	9
Change	1 032	147	77 701	231	253	49 791
Crédit	-	-	-	-	-	9 769
Matières premières	-	-	-	-	-	11
Autres	-	-	-	-	-	872
Couverture de flux de trésorerie	2 317	228	41 287	1 204	428	44 626
Taux d'intérêt	2 245	158	21 449	1 132	350	30 457
Instruments de capitaux propres	47	5	175	55	6	196
Change	25	65	19 663	17	71	13 948
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	25
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	24	45	6 079	21	16	3 253
Total instruments dérivés de couverture	33 146	32 941	1 086 182	30 726	34 762	1 199 233

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risques– Risques opérationnels »)

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1*,
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques

En 2014, comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2013 des comptes de Crelan dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 070	1 341
Sur opérations avec la clientèle	24 701	26 019
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 870	7 099
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	927	913
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 443	2 430
Sur opérations de location-financement	1 007	1 084
Autres intérêts et produits assimilés	19	36
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	37 037	38 922
Sur opérations avec les établissements de crédit	(853)	(972)
Sur opérations avec la clientèle	(7 527)	(8 432)
Sur dettes représentées par un titre	(4 556)	(4 528)
Sur dettes subordonnées	(1 424)	(1 417)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 908)	(2 480)
Sur opérations de location-financement	(247)	(266)
Autres intérêts et charges assimilées	(6)	153
Charges d'intérêts	(17 521)	(17 942)

(1) Dont 468 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014 contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	317	(177)	140	250	(60)	190
Sur opérations avec la clientèle	3 589	(234)	3 355	3 494	(218)	3 276
Sur opérations sur titres	58	(97)	(39)	184	(167)	17
Sur opérations de change	37	(15)	22	39	(12)	27
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	269	(137)	132	242	(125)	117
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 371	(1 600)	2 771	4 317	(1 403)	2 914
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 859	(423)	2 436	2 764	(547)	2 217
Produits nets des commissions	11 500	(2 683)	8 817	11 290	(2 532)	8 758

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	564	436
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 525	(32)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option ⁽¹⁾	4 034	2 538
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(223)	559
Résultat de la comptabilité de couverture	42	(106)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 942	3 395

(1) Ce poste comprend principalement l'effet positif de la forte baisse des taux sur les gains sur actifs obligataires pour 1 973 millions d'euros, ainsi que la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte pour 291 millions d'euros du fait de l'évolution des marchés financiers. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "Produits nets des autres activités".

L'impact du spread émetteur en produit net bancaire est une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014 et une charge de 529 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'impact de la première application du Funding Valuation Adjustment (FVA) au 30 juin 2014 s'est traduit par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 363	(7 372)	(9)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 343	(3 938)	(595)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 020	(3 434)	586
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 530	(39 538)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 689	(20 745)	(2 056)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 841	(18 793)	2 048
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	73	(14)	59
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	73	(14)	59
Total Résultat de la comptabilité de couverture	46 966	(46 924)	42

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		
	Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11 087	(11 112)	(25)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 711	(6 249)	(1 538)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 376	(4 863)	1 513
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	34 396	(34 391)	5
Variations de juste valeur des éléments couverts	17 458	(16 985)	472
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 938	(17 405)	(467)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	10	(96)	(86)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	10	(96)	(86)
Total Résultat de la comptabilité de couverture	45 493	(45 599)	(106)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dividendes reçus	902	677
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 366	2 045
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(173)	(435)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(3)	3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 092	2 290

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 Coût du risque.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(8)	(12)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	10 454	7 148
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(17 729)	(12 195)
Produits nets des immeubles de placement	122	129
Autres produits (charges) nets	37	(71)
Produits (charges) des autres activités	(7 124)	(5 001)

(1) La hausse de 3 306 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte de l'augmentation de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats d'épargne en unités de comptes.

(2) La hausse de 5 534 millions d'euros de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance est majoritairement due à une dotation aux provisions mathématiques de -3 668 millions d'euros (dont -1 713 millions d'euros liés aux contrats en unité de compte et -1 955 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à l'augmentation de la participation aux bénéfices différée de -1 666 millions d'euros en lien avec les gains réalisés et latents sur les actifs obligataires.

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charges de personnel	(11 044)	(10 971)
Impôts et taxes	(902)	(884)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 215)	(6 301)
Charges générales d'exploitation	(18 161)	(18 156)

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2014 :

<i>en milliers d'euros (hors taxes)</i>	2014						31/12/2013 Retraité	
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	TOTAL	TOTAL
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16 437	13 194	2 227	1 414	93	2 692	36 057	35 573
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	6 800	5 600	47	275	90	20	12 832	12 809
Total Honoraires des Commissaires aux comptes	23 237	18 794	2 274	1 689	183	2 712	48 889	48 382

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux amortissements	(1 016)	(1 034)
Immobilisations corporelles	(746)	(753)
Immobilisations incorporelles	(270)	(281)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	(6)
Immobilisations corporelles	-	1
Immobilisations incorporelles	(1)	(7)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 017)	(1 040)

4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(7 513)	(7 737)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(232)	(14)
Prêts et créances	(6 645)	(7 049)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(35)	(28)
Engagements par signature	(220)	(124)
Risques et charges	(381)	(522)
Reprises de provisions et de dépréciations	4 725	4 332
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	268	24
Prêts et créances	3 990	3 769
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	5
Autres actifs	11	7
Engagements par signature	104	95
Risques et charges	349	432
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(2 788)	(3 405)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(35)	(13)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(342)	(636)
Récupérations sur prêts et créances amortis	321	269
Décotes sur crédits restructurés	(44)	(46)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(1)
Autres pertes	(53)	(90)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(2 943)	(3 922)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	45	74
Plus-values de cession	66	103
Moins-values de cession	(21)	(29)
Titres de capitaux propres consolidés	6	18
Plus-values de cession	14	27
Moins-values de cession	(8)	(9)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	51	93

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Charge d'impôt courant	(1 883)	(1 449)
Charge d'impôt différé	(594)	(710)
Charge d'impôt de la période	(2 477)	(2 159)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 173	38,00%	(3 106)
Effet des différences permanentes		-0,59%	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-2,14%	175
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,61%	(50)
Effet de l'imposition à taux réduit		-3,02%	247
Effet des autres éléments		-2,56%	209
Taux et charge effectifs d'impôt		30,31%	(2 477)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 397	38,00%	(2 811)
Effet des différences permanentes		2,95%	(218)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-1,69%	125
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,39%	29
Effet de l'imposition à taux réduit		-4,85%	359
Effet des autres éléments		-4,83%	357
Taux et charge effectifs d'impôt		29,19%	(2 159)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	448	(286)
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	448	(286)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 907	(89)
Ecart de réévaluation de la période	2 720	581
Transferts en résultat	(975)	(680)
Autres reclassifications	162	10
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	714	(404)
Ecart de réévaluation de la période	625	(360)
Transferts en résultat	3	6
Autres reclassifications	86	(50)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	40	15
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	40	15
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	243	(123)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(847)	241
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 505	(650)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(448)	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	172	(40)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	149	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(128)	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 377	(665)
Dont part du Groupe	2 163	(571)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	214	(94)



Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2013 Retraité				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(442)	-	(442)	(259)	448	-	448	234	6	-	6	(25)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 160	(1 031)	3 129	3 089	1 907	(623)	1 284	1 287	6 067	(1 654)	4 413	4 376
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	459	(133)	326	324	714	(226)	488	485	1 173	(359)	814	809
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	(2)	(42)	(39)	40	2	42	39	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4 137	(1 166)	2 971	3 115	3 109	(847)	2 262	2 045	7 246	(2 013)	5 233	5 160
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(48)	4	(44)	(41)	243	-	243	242	195	4	199	201
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 089	(1 162)	2 927	3 074	3 352	(847)	2 505	2 287	7 441	(2 009)	5 432	5 361
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(374)	113	(261)	(254)	(448)	149	(299)	(295)	(822)	262	(560)	(549)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(374)	113	(261)	(254)	(448)	149	(299)	(295)	(822)	262	(560)	(549)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(193)	3	(190)	(190)	172	(1)	171	171	(21)	2	(19)	(19)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(567)	116	(451)	(444)	(276)	148	(128)	(124)	(843)	264	(579)	(568)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 522	(1 046)	2 476	2 630	3 076	(699)	2 377	2 163	6 598	(1 745)	4 853	4 793

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Banque de financement et d'investissement ;

- auxquels s'ajoute un pôle « Activités hors métiers ».

Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales du groupe Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France – LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal (déconsolidée le 30 septembre 2014), Bankoia en Espagne, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Crédit Agricole Romania, Crédit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crelan S.A. en Belgique classée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique, avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance dommages, exercées par Pacifica ainsi que par GNB Seguros au Portugal ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;

- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1. Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Banque de Financement et d'Investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	14 243	3 677	2 729	5 114	2 639	3 816	(1 975)	30 243
Charges d'exploitation	(7 987)	(2 532)	(1 528)	(2 565)	(1 349)	(2 295)	(922)	(19 178)
Résultat brut d'exploitation	6 256	1 145	1 201	2 549	1 290	1 521	(2 897)	11 065
Coût du risque	(728)	(182)	(756)	(63)	(1 045)	(253)	84	(2 943)
Résultat d'exploitation	5 528	963	445	2 486	245	1 268	(2 813)	8 122
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2)	-	(721)	17	136	161	22	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	50	-	4	(3)	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)	-	-	(22)	-	-	-	(23)
Résultat avant impôt	5 528	962	(278)	2 531	381	1 433	(2 794)	7 763
Impôts sur les bénéfices	(1 985)	(347)	(144)	(834)	(37)	(384)	1 254	(2 477)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	12	-	(22)	3	-	(7)
Résultat net de la période	3 543	615	(410)	1 697	322	1 052	(1 540)	5 279
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	68	138	43	-	110	359
Résultat net - part du Groupe	3 543	615	(478)	1 559	279	1 052	(1 650)	4 920
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	78	-	-	104	1 669	1 957	470	4 278
dont écarts d'acquisition	1	5 559	2 118	4 716	1 024	487	71	13 976
Total actif	545 498	130 735	68 021	445 877	81 074	752 768	(261 210)	1 762 763

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net dont - 1 million d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Banque de Financement et d'Investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	14 873	3 811	2 515	5 130	2 902	3 579	(2 388)	30 422
Charges d'exploitation	(8 025)	(2 514)	(1 572)	(2 494)	(1 422)	(2 288)	(881)	(19 196)
Résultat brut d'exploitation	6 848	1 297	943	2 636	1 480	1 291	(3 269)	11 226
Coût du risque	(1 024)	(304)	(609)	(27)	(1 459)	(496)	(3)	(3 922)
Résultat d'exploitation	5 824	993	334	2 609	21	795	(3 272)	7 304
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(11)	-	(106)	16	123	124	44	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	5	9	2	-	(1)	81	93
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	-	-	-	-	-	(22)
Résultat avant impôt	5 788	998	237	2 627	144	918	(3 147)	7 565
Impôts sur les bénéfices	(2 121)	(368)	(96)	(901)	(27)	(278)	1 632	(2 159)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	19	-	(76)	156	-	99
Résultat net de la période	3 667	630	160	1 726	41	796	(1 515)	5 505
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	92	155	(43)	(3)	162	364
Résultat net - part du Groupe	3 666	630	68	1 571	84	799	(1 677)	5 141
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	80	-	814	87	1 594	1 571	449	4 595
dont écarts d'acquisition	2	5 559	2 241	4 710	1 024	487	72	14 095
Total actif	536 151	108 449	85 751	390 010	88 342	671 710	(192 149)	1 688 264

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 347 millions d'euros en Résultat net dont - 8 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014				31/12/2013			
	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	3 983	22 319	1 442 125	10 815	3 462	22 481	1 368 786	10 796
Autres pays de l'Union européenne	128	5 280	148 515	2 444	833	5 304	169 240	2 582
Autres pays d'Europe	74	775	18 653	529	152	773	16 061	529
Amérique du Nord	323	780	84 728	62	302	794	75 956	54
Amériques Centrale et du Sud	(15)	47	2 904	-	3	39	2 222	21
Afrique et Moyen Orient	284	426	10 301	92	214	417	9 654	85
Asie et Océanie (hors Japon)	196	456	22 095	14	153	433	21 417	-
Japon	(53)	160	33 442	20	22	181	24 928	28
Total	4 920	30 243	1 762 763	13 976	5 141	30 422	1 688 264	14 095

5.3. Spécificités de l'assurance

Marge brute des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Primes émises	29 746	26 090
Variation des primes non acquises	(77)	(20)
Primes acquises	29 669	26 070
Autres produits d'exploitation	82	111
Produits des placements	8 213	7 833
Charges des placements	(628)	(250)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 311	1 237
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	4 390	2 365
Variation des dépréciations sur placements	(228)	(311)
Produits des placements nets de charges	13 058	10 874
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(36 793)	(31 477)
Produits des cessions en réassurance	480	390
Charges des cessions en réassurance	(536)	(507)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(56)	(117)
Frais d'acquisition des contrats	(2 081)	(2 013)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(2)	(3)
Frais d'administration	(1 338)	(1 227)
Autres produits et charges opérationnels courants	(546)	(313)
Autres produits et charges opérationnels	(0)	-
Résultat opérationnel	1 993	1 905
Charge de financement	(376)	(270)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(528)	(633)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 088	1 002
Participations ne donnant pas le contrôle	4	3
Résultat net - part du Groupe	1 084	999

(1) Dont -18,8 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2014 (-18,6 milliards d'euros en 2013), -0,9 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2014 (-0,8 milliard d'euros en 2013) et -16,6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2014 (-11,6 milliards d'euros en 2013).

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	18 631	2 393	-	17 375	458	(240)
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 603	18 817	(1 590)	133 858	9 312	(1 254)
Actions et autres titres à revenu variable	19 249	2 476	(303)	13 967	2 148	(194)
Titres de participation non consolidés	5 455	948	(20)	3 894	682	(1)
Total des Actifs disponibles à la vente	189 938	24 634	(1 913)	169 094	12 600	(1 689)
Impôts	(7 668)	(8 332)	665	(3 626)	(4 216)	589
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres	182 270	16 302	(1 248)	165 468	8 384	(1 100)

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 977	3 171	3 655
Effets publics et valeurs assimilées	11 105	13 380	11 169	12 590
Dépréciations	-	-	-	-
Total Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 144	17 357	14 340	16 245
Prêts et créances	5 355	5 346	5 542	5 438
Immeubles de placement	4 091	6 168	3 500	5 538

	Valeur au Bilan	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	34 619
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 971	5 941
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 129	19 957
Actions et autres titres à revenu variable	12 874	8 466
Instruments dérivés	1 935	1 252
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	86 501	70 235

	Valeur au Bilan	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des placements assurance	300 029	262 711

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 353		3 209	
Banques centrales	54 551	4 523	68 362	3 021
Valeur au bilan	57 904	4 523	71 571	3 021

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Emissions structurées de Crédit Agricole CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net,
- au 31 décembre 2013 : une charge de - 529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 347 millions d'euros en Résultat net.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	313 938	278 635
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 519	81 552
Valeur au bilan	403 457	360 187
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>225</i>	<i>-</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres	5 170	3 355
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	5 170	3 355
Titres de dettes	43 920	42 832
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 126	35 361
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	8 794	7 471
Prêts et avances	84 955	85 514
<i>Créances sur la clientèle</i>	261	358
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	84 694	85 156
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Instruments dérivés	179 893	146 934
Valeur au bilan	313 938	278 635

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Instruments de capitaux propres	13 936	12 540
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	13 936	12 540
Titres de dettes	73 771	67 714
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	36 592	34 619
<i>Effets publics et valeurs assimilés</i>	13 976	5 948
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	23 203	27 147
Prêts et avances	1 812	1 298
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	1 613	1 087
<i>Créances sur la clientèle</i>	199	211
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Valeur au bilan	89 519	81 552

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	287 495	263 087
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 428	32 831
Valeur au bilan	318 923	295 918

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Titres vendus à découvert	34 876	30 246
Titres donnés en pension livrée	74 442	87 007
Dettes représentées par un titre	-	-
Instruments dérivés	178 177	145 834
Valeur au bilan	287 495	263 087

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	3 814	-		
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres dépôts</i>	3 814	-	-	-
<i>Passifs subordonnés</i>	-	-		
Titres de dettes	27 614	(86)	32 831	(295)
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur	31 428	(86)	32 831	(295)

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	3 376	(262)	69 422	1 448	(590)
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	19 968	(1 771)	190 235	10 206	(1 365)
Actions et autres titres à revenu variable	21 940	2 938	(391)	17 220	2 647	(288)
Titres de participation non consolidés	9 274	2 487	(631)	7 568	1 570	(269)
Total des titres disponibles à la vente	307 591	28 769	(3 055)	284 445	15 871	(2 512)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	307 591	28 769	(3 055)	284 445	15 871	(2 512)
Impôts		(9 229)	832		(5 024)	754
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts) ⁽²⁾		19 540	(2 223)		10 847	(1 758)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 179 millions d'euros (202 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 3 010 millions d'euros (2 799 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraits).

(2) Au 31 décembre 2014, le montant des plus-values nettes latentes de 17 317 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 9 090 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraits) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 12 884 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 207 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; le solde de 4 433 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2014 en capitaux propres recyclables (plus-value nette latente de 2 884 millions d'euros au 31 décembre 2013).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	10 488	5 007
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	5 007
Prêts et avances	89 981	89 670
Comptes et prêts	57 152	59 719
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	7 192	6 296
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	2 702	4 552
Valeurs reçues en pension	57	200
Titres reçus en pension livrée	32 320	29 157
Prêts subordonnés	449	584
Autres prêts et créances	3	10
Valeur brute	100 469	94 677
Dépréciations	(431)	(408)
Valeur au bilan	100 038	94 269

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	11 921	10 797
Titres non cotés sur un marché actif	11 921	10 797
Prêts et avances	705 053	706 352
Créances commerciales	21 929	15 527
Autres concours à la clientèle	661 188	668 090
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 066
Prêts subordonnés	140	140
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	477
Créances nées d'opérations de réassurance	304	277
Avances en comptes courants d'associés	1 047	1 024
Comptes ordinaires débiteurs	17 350	18 751
Sous-total	716 974	717 149
Dépréciations	(21 843)	(22 044)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	695 131	695 105
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 245	7 195
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	8 836	9 118
Valeur brute	15 081	16 313
Dépréciations	(328)	(622)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 753	15 691
Valeur au bilan	709 884	710 796

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	19 172	16 145
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 418	9 312
Total	29 590	25 457
Dépréciations	(7)	(10)
Valeur au bilan	29 583	25 447



6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2014

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés (en millions d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	27 489	-	27 264	225	27 489	26 322	-	26 097	225	26 322	1 167	-	-	-
Instruments de capitaux propres	225	-	-	225	225	225	-	-	225	225	-	-	-	-
Titres de dette	27 264	-	27 264	-	27 264	26 097	-	26 097	-	26 097	1 167	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 605	-	2 605	-	2 850	2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 605	-	2 605	-	2 850	2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	12 223	-	9 807	2 416	12 232	9 894	-	9 807	87	9 894	2 338	-	-	-
Instruments de capitaux propres	461	-	-	461	461	87	-	-	87	87	374	-	-	-
Titres de dette	11 762	-	9 807	1 955	11 771	9 807	-	9 807	-	9 807	1 964	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	18 587	13 071	3 864	1 652	18 546	12 765	8 957	3 808	-	13 730	4 816	-	-	-
Titres de dette	5 516	-	3 864	1 652	5 516	3 808	-	3 808	-	3 808	1 708	-	-	-
Prêts et avances	13 071	13 071	-	-	13 030	8 957	8 957	-	-	9 922	3 108	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	2 131	-	2 131	-	2 090	2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
Titres de dette	2 131	-	2 131	-	2 090	2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207	53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207	53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2013

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	25 902	-	25 902	-	25 902	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
Prêts et avances														
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	472	-	472	-	457	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 697	-	11 723	1 974	13 622	11 731	-	11 613	117	11 731	1 892	-	-	-
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383	74	-	-	74	74	309	-	-	-
Titres de dette	13 314	-	11 723	1 591	13 239	11 657	-	11 613	43	11 657	1 583	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	16 899	14 359	2 404	136	16 899	9 980	7 685	2 295	-	9 980	6 920	563	-	-
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540	2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
Prêts et avances	14 359	14 359	-	-	14 359	7 685	7 685	-	-	7 685	6 675	563	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	1 915	-	1 915	-	1 869	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
Prêts et avances														
Total Actifs financiers	58 885	14 359	42 416	2 110	58 749	49 936	7 685	42 133	117	49 936	8 815	563	-	-
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	58 885	14 359	42 416	2 110	58 749	49 936	7 685	42 133	117	49 936	8 815	563	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	408	-	11	(27)	39	-	-	431
Créances sur la clientèle	22 044	(1)	6 923	(7 148)	202	(179)	2	21 843
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 530	-	1 016	(1 218)	100	(18)	(34)	6 376
Opérations de location financement	622	-	156	(377)	-	(155)	82	328
Titres détenus jusqu'à l'échéance	10	-	-	(3)	-	-	-	7
Actifs financiers disponibles à la vente	2 155	(13)	407	(695)	15	(3)	-	1 866
Autres actifs financiers	178	-	42	(54)	4	-	-	170
Total Dépréciations des actifs financiers	25 417	(14)	7 539	(8 304)	260	(337)	84	24 645

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	546	-	3	(122)	(20)	-	1	408
Créances sur la clientèle	22 603	(6)	7 224	(7 571)	(142)	-	(64)	22 044
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 562	-	876	(852)	(55)	-	(1)	6 530
Opérations de location financement	589	(2)	262	(229)	(1)	-	3	622
Titres détenus jusqu'à l'échéance	15	-	-	(5)	-	-	-	10
Actifs financiers disponibles à la vente	2 560	48	450	(905)	(12)	-	14	2 155
Autres actifs financiers	180	(3)	31	(18)	(12)	-	-	178
Total Dépréciations des actifs financiers	26 493	37	7 970	(8 850)	(187)	-	(46)	25 417

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions des entités comptabilisées conformément à la norme IFRS 5 ne sont pas intégrées.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2014 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	434	1 407	28	-	-	1 869	(9)	1 860
Belgique	179	3 123	-	-	917	4 219	(217)	4 002
Espagne	77	2 506	-	150	-	2 733	(12)	2 721
Etats-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	7 284	32 883	20	830	428	41 445	(1 834)	39 611
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	50	53	-	53
Italie	47	6 170	-	111	253	6 581	(348)	6 233
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
Total	8 024	47 906	48	1 498	4 337	61 813	(2 424)	59 389

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	183	575	2	27	1 650	2 437	3	2 440
Belgique	91	283	5	-	304	683	-	683
Espagne	74	28	13	-	-	115	-	115
Etats-Unis	-	441	-	-	2 994	3 435	(7)	3 428
France	4 483	38 218	96	784	812	44 393	(2 254)	42 139
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	91	-	-	-	94	-	94
Italie	48	4 892	7	153	-	5 100	(192)	4 908
Japon	-	1 056	-	25	245	1 326	-	1 326
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
Total	4 882	45 584	123	990	6 005	57 584	(2 450)	55 134

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2014 (en millions d'euros)	Expositions brutes
Allemagne	263
Belgique	866
Espagne	835
Etats-Unis	19
France	30 677
Grèce	-
Irlande	632
Italie	6 136
Japon	-
Portugal	4
Total Exposition	39 432

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Expositions brutes
Allemagne	270
Belgique	872
Espagne	592
Etats-Unis	51
France	22 035
Grèce	-
Irlande	576
Italie	4 920
Japon	-
Portugal	954
Total Exposition	30 271



Dettes souveraines - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	74	-	-	-	-	(80)	83	77
France	4 483	65	-	37	(124)	(148)	2 971	7 284
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	48	-	-	-	(1)	-	-	47
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 608	65	-	37	(125)	(228)	3 054	7 411
Espagne	28	5	(2)	18	-	(199)	2 656	2 506
France	38 218	1 131	1	(31)	(2 783)	(12 154)	8 501	32 883
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 892	367	(1)	95	-	(1 151)	1 968	6 170
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43 229	1 503	(2)	81	(2 783)	(13 594)	13 125	41 559
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	96	-	-	-	-	(96)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	116	-	-	-	-	(116)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	153	-	-	-	(33)	(9)	-	111
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	938	-	-	29	(129)	(176)	430	1 092
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	812	-	-	-	-	(459)	75	428
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	812	-	-	-	-	(459)	413	766
Total activité Banque	49 703	1 568	(2)	147	(3 037)	(14 573)	17 042	50 848



Variations entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	71	-	-	-	-	-	3	74
France	2 200	232	-	84	(118)	(7)	2 092	4 483
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	54	-	-	-	(6)	-	-	48
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 328	232	-	84	(124)	(7)	2 095	4 608
Espagne	22	2	-	-	-	-	4	28
France	42 709	(978)	-	233	(355)	(8 724)	5 333	38 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 266	84	-	(19)	(36)	(656)	1 253	4 892
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	47 239	(898)	-	209	(391)	(9 520)	6 590	43 229
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
France	35	93	-	-	-	(50)	18	96
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	11	-	-	-	(1)	(10)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	46	93	-	-	(1)	(60)	38	116
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	394	4	-	-	(37)	(10)	433	784
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(28)	-	8	153
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	568	4	-	-	(65)	(10)	441	938
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	-	-
France	1 704	(7)	-	-	(6)	(879)	-	812
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	1 839	(7)	-	-	(6)	(1 014)	-	812
Total activité Banque	52 020	(576)	-	293	(587)	(10 611)	9 165	49 703

Dettes souveraines - Activité d'assurance

Variations entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	22 035	3 361	(109)	(24)	(7)	(8 558)	13 979	30 677
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
Total activité Assurance	29 077	4 422	(190)	(34)	(32)	(10 353)	15 394	38 284

Variations entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013 Retraité
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
France	16 224	(466)	(28)	74	(130)	(2 136)	8 497	22 035
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 572	82	90	(7)	-	(783)	-	954
Total activité Assurance	24 207	(22)	40	40	(151)	(5 627)	10 590	29 077

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	62 829	66 467
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	8 707	8 856
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	5 350	8 175
Valeurs données en pension	-	43
Titres donnés en pension livrée	35 605	33 488
Valeur au bilan	98 434	99 998

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	213 289
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	252 121
Autres dettes envers la clientèle	149 215	162 150
Titres donnés en pension livrée	9 714	11 349
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	808
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	377
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	631
Valeur au bilan	622 686	640 725

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	275	3 196
Titres du marché interbancaire	18 735	20 377
Titres de créances négociables	82 374	73 817
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	80 097	75 458
Autres dettes représentées par un titre	4 023	3 344
Valeur au bilan	185 504	176 192
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	18 664	19 151
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	6 553	7 218
Dépôt de garantie à caractère mutuel	148	142
Titres et emprunts participatifs	122	122
Valeur au bilan	25 487	26 633

(1) Ce poste comprend les émissions de type « Covered bonds ».

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables « TSR ».

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS », de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI », de titres de créances complexes de capital jumelés « T3CJ » et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie. "

Au 31 décembre 2014, l'encours des titres super subordonnés est de 4 630 millions d'euros contre 5 369 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie (958 millions d'euros) ainsi que les titres « T3CJ » (470 millions d'euros) ont été remboursés intégralement le 2 janvier 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels a été marquée en 2014 par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de la directive et du règlement CRD4/CRR. Ces textes définissent les conditions plus restrictives que précédemment sous lesquelles les nouveaux instruments peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi que la disqualification progressive entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas les nouveaux critères.

Par ailleurs, toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« bail-in ») en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013.

Les différents types de dettes subordonnées émises par le groupe Crédit Agricole et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous.

► Emissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » prévus par l'article L. 228-97 du Code de Commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Emissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

A noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, pari passu vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

► Emissions de titres super-subordonnés (TSS)

▪ Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRR/CRD4

Les Titres Super-Subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en-dessous du ratio de fonds propres minimum légal ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0.01 unité monétaire de l'émission en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision.

▪ Emissions de titres Additional Tier 1 (AT1)

Crédit Agricole S.A. a émis en 2014 des obligations subordonnées Additional Tier 1 conformes aux nouvelles exigences de la CRD4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

Les obligations Additional Tier 1 émises par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées, et pari passu avec les TSS.

Les AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Ils comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7% du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5.125% du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0.01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion du régulateur et de l'émetteur, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les émissions de titres Additional Tier 1 réalisées en 2014 sont détaillées dans la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

► Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les Titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les Titres Super-Subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (call option), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

► Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

► Emission de titres de créances complexes de capital jumelés

Le solde de l'émission de Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour 470 millions d'euros le 2 janvier 2014, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

EMISSIONS DE TYPE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type Covered Bonds par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2014 s'élève à 21,1 milliards en contrevalueur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2014 s'élève à 2 milliards d'euros.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des opérations	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés⁽¹⁾	327 610	143 069	184 541	158 262	11 729	14 550
Prises en pension de titres⁽²⁾	106 108	18 728	87 380	66 648	13 441	7 291
Prêts de titres⁽³⁾	3 026	-	3 026	-	465	2 561
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	436 744	161 797	274 947	224 910	25 635	24 402

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,62 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 73,14 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 74,60 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(4) Y compris appels de marge

Nature des opérations	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés⁽¹⁾	328 782	158 731	170 051	155 105	5 413	9 533
Prises en pension de titres⁽²⁾	53 101	-	53 101	43 156	1 332	8 613
Prêts de titres⁽³⁾	3 878	-	3 878	-	383	3 495
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	385 761	158 731	227 030	198 261	7 128	21 641

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,73 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,44 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(4) Y compris appels de marge

Compensation – Passifs financiers

Nature des opérations	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	332 718	143 070	189 647	158 262	17 091	14 294
Mises en pension de titres ⁽²⁾	104 262	18 728	85 535	66 648	10 555	8 332
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	436 980	161 798	275 182	224 910	27 646	22 626

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,42 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

Nature des opérations	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	337 918	158 710	179 208	155 105	8 540	15 563
Mises en pension de titres ⁽²⁾	78 782	-	78 782	43 156	16 895	18 731
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	416 700	158 710	257 990	198 261	25 435	34 294

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,23 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,98 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Impôts courants	1 441	2 014
Impôts différés	4 318	4 576
Total Actifs d'impôts courants et différés	5 759	6 590
Impôts courants	694	735
Impôts différés	2 213	1 504
Total Passifs d'impôts courants et différés	2 907	2 239

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	4 039	4 283
Charges à payer non déductibles	378	372
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 035	4 214
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(374)	487
Impôts différés / Réserves latentes	(1 299)	(577)
Actifs disponibles à la vente	(1 030)	(1 313)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(469)	642
Gains et Pertes / Ecart actuariels	200	94
Impôts différés / Résultat et réserves	(635)	(634)
Total Impôts différés	2 105	3 072

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 705 millions d'euros pour 2014 contre 704 millions d'euros en 2013 retraits.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres actifs	49 452	47 150
Comptes de stocks et emplois divers	259	236
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	31 910	39 669
Comptes de règlements	15 753	5 773
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	215	231
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 315	1 241
Comptes de régularisation	14 119	11 682
Comptes d'encaissement et de transfert	10 331	5 902
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	449	1 949
Produits à recevoir	1 571	1 808
Charges constatées d'avance	388	396
Autres comptes de régularisation	1 380	1 627
Valeur au bilan	63 571	58 832

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Autres passifs	45 652	37 637
Comptes de règlements	19 686	10 109
Créditeurs divers	25 594	27 216
Versement restant à effectuer sur titres	337	273
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	35	39
Comptes de régularisation	23 504	16 883
Comptes d'encaissement et de transfert	10 175	5 468
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 839	936
Produits constatés d'avance	3 572	3 826
Charges à payer	5 431	5 269
Autres comptes de régularisation	2 487	1 384
Valeur au bilan	69 156	54 520

6.15 Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

Compte de résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du compte de résultat en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Produit net bancaire	(11)	837
Charges générales d'exploitation	(10)	(654)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	(31)
Coût du risque	6	(54)
Résultat avant impôt	(16)	98
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(4)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(6)	(42)
Résultat net	(26)	56
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	19	43
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(7)	99
Participation ne donnant pas le contrôle	(2)	(49)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession - part du Groupe	(9)	50

Bilan des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

En application d'IFRS 5, la contribution au bilan du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 de Crelan, CAL Hellas, Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés. Les entités concernées par ce reclassement au 31 décembre 2013 étaient Newedge, les entités nordiques de Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Bulgarie et BNI Madagascar.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Caisse, banques centrales	-	92
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	(24)
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	58
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	(40)
Prêts et créances sur la clientèle	-	636
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	246	411
Immeubles de placement	-	13
Immobilisations corporelles	-	47
Immobilisations incorporelles	-	4
Ecart d'acquisition	-	90
Total actif	246	1 296
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	1
Dettes envers les établissements de crédit	-	341
Dettes envers la clientèle	-	432
Dettes représentées par un titre	-	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et passifs divers	-	36
Provisions	-	7
Dettes subordonnées	-	15
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	-	40
Total passif	-	878
Actif net des activités destinées à être cédées et abandonnées	246	418

Flux de trésorerie nets des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6	(1 045)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 037)	(74)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(8)	(206)
TOTAL	(1 039)	(1 325)

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-après correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, pour lesquelles un indice objectif de perte de valeur a été identifié, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.19 Ecarts d'acquisition.

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes règlementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres règlementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions règlementaires mentionnées ci-avant.

Autres contraintes

Une filiale de Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority) la distribution de dividendes.

6.16.1 Co-entreprises

Informations sur la co-entreprise FGA Capital

FGA Capital est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A. / Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Group Automobiles (FGA) ont conclu un accord pour prolonger leur joint-venture détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est à ce titre stratégique pour le développement de l'activité de JV Automobiles du Groupe. En Janvier 2015, FGA Capital a adopté le statut de banque et a changé de dénomination sociale pour FCA Bank.

	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>				
FGA Capital spa	1,288	-	(41)	105
Autres	275	-	(10)	(19)
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)	1,563			86

	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>				
FGA Capital spa	1,216	-	(15)	87
Autres	320	-	(12)	15
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)	1,536			102

Les montants ci-dessous correspondent aux derniers états financiers IFRS publiés de la co-entreprise après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existant en fin de période entre sociétés du Groupe.

	31/12/2014						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>							
FGA Capital spa	599	374	(74)	(87)	214	(8)	206
Total	599	374	(74)	(87)	214	(8)	206

	31/12/2013						
	Compte de résultat						
	PNB	RBE	Coût du risque	Charge/Produit d'impôt	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>							
FGA Capital spa	587	356	(99)	(79)	178	3	181
Total	587	356	(99)	(79)	178	3	181

	31/12/2014									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
FGA Capital spa	16,921	14	10	14,740	-	14,947	17	6,880	7,098	1,973
Total	16,921	14	10	14,740	-	14,947	17	6,880	7,098	1,973

	31/12/2013									
	Actifs					Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
FGA Capital spa	16 567	37	10	14 645	-	14 737	39	7 486	6 367	1 830
Total	16 567	37	10	14 645	-	14 737	39	7 486	6 367	1 830

Informations financières sur les co-entreprises non significatives

Co-entreprises

(en millions d'euros)

	31/12/2014
Valeur comptable globale des intérêts	16
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	(19)
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	3
Quote-part du résultat global	(17)

Co-entreprises

(en millions d'euros)

	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	42
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	18
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	(4)
Quote-part du résultat global	15

6.16.2 Entreprises associées

Informations financières individuelles résumées des entreprises associées

	31/12/2014			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bank Saudi Fransi	1 770	2 571	(186)	177
B.E.S. ⁽¹⁾	-	-	-	(721)
Eurazeo	470	567	(12)	22
Autres	475	-	(24)	49
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)	2 715			(473)

(1) Déconsolidation de Banco Espirito Santo, au 30 septembre 2014. (Note 2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période).

	31/12/2013			
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bank Al Saudi Al Fransi	1 372	1 898	(5)	115
B.E.S.	816	840	-	(105)
Eurazeo	449	529	(14)	44
Autres	422	-	-	34
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)	3 059			88

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après. Ces données correspondent aux derniers états financiers IFRS publiés des entreprises associées après retraitements d'homogénéisation et avant élimination des transactions réalisées et des encours existant en fin de période entre sociétés du Groupe.

	31/12/2014			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bank Saudi Fransi	1 167	709	127	836
Eurazeo ⁽¹⁾	4 104	150	(1)	149

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014.

	31/12/2013			
	Compte de résultat			
	PNB	Résultat net	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bank Al Saudi Al Fransi	1 012	482	49	531
B.E.S. ⁽¹⁾	1 871	(508)	(938)	426
Eurazeo ⁽²⁾	4 375	251	(106)	145

(1) Les montants mentionnés correspondent à des estimations au 31 décembre 2013 telles que comptabilisées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole à cette date

(2) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2012 et du premier semestre 2013

	31/12/2014								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>									
Bank Saudi Fransi	41 401	471	1 938	25 559	35 598	-	32 707	2 002	5 803
Eurazeo ⁽¹⁾	13 153	-	784	1 407	10 338	-	4 034	-	2 815

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 30 juin 2014 retraitées des impacts d'homogénéisation.

	31/12/2013								
	Actifs				Passifs				
	Total actif	Dont instruments financiers à JVR	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Total Dettes	Dont instruments financiers à JVR	Dont dettes envers la clientèle / établissements de crédit	Dont dettes représentées par un titre	Total Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>									
Bank Saudi Fransi	32 879	63	1 521	21 526	28 390	49	26 161	1 379	4 489
B.E.S. ⁽¹⁾	80 608	6 382	8 487	6 931	74 484	1 284	4 999	11 919	6 124
Eurazeo ⁽²⁾	12 438	-	422	1 297	9 758	-	3 519	-	2 681

(1) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 31 décembre 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

(2) Les données du bilan sont celles publiées par la société au 30 juin 2013 retraitées des impacts d'homogénéisation.

Informations financières sur les entreprises associées non significatives

Entreprises associées

(en millions d'euros)

	31/12/2014
Valeur comptable globale des intérêts	116
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	45
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	14
Quote-part du résultat global	59

Entreprises associées

(en millions d'euros)

	31/12/2013
Valeur comptable globale des intérêts	63
Quote-part du résultat net des activités poursuivies	28
Quote-part du résultat net après impôt des activités abandonnées	-
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	(10)
Quote-part du résultat global	19

6.17 Immeubles de placement

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	4 381	6	-	957	(354)	-	13	5 003
Amortissements et dépréciations	(364)	(2)	-	(28)	8	-	(7)	(393)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	4 017	4	-	929	(346)	-	6	4 610

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	3 734	-	(13)	633	(202)	-	229	4 381
Amortissements et dépréciations	(379)	-	-	(28)	82	-	(39)	(364)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	3 355	-	(13)	605	(120)	-	190	4 017

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement

	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	7 031	1	6 895	135
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	7 031	1	6 895	135

	Valeur de marché estimée au 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 301	26	6 222	53
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	6 301	26	6 222	53

6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 430	40	(152)	1 060	(677)	14	145	15 860
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 754)	(18)	96	(764)	446	(16)	(89)	(9 099)
Valeur au bilan	6 676	22	(56)	296	(231)	(2)	56	6 761
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 141	6	(46)	357	(68)	8	(5)	5 393
Amortissements et dépréciations	(3 425)	(2)	29	(315)	46	(8)	(39)	(3 714)
Valeur au bilan	1 716	4	(17)	42	(22)	-	(44)	1 679

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 178	67	-	877	(822)	(45)	175	15 430
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 432)	(34)	-	(784)	577	28	(109)	(8 754)
Valeur au bilan	6 746	33	-	93	(245)	(17)	66	6 676
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 968	(8)	-	434	(233)	(11)	(9)	5 141
Amortissements et dépréciations	(3 176)	6	-	(342)	143	9	(65)	(3 425)
Valeur au bilan	1 792	(2)	-	92	(90)	(2)	(74)	1 716

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.19 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2013 Retraité BRUT	31.12.2013 Retraité NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2014 BRUT	31.12.2014 NET
Banque de proximité en France	5 596	5 561	-	-	(1)	-	-	5 596	5 560
- dont Groupe LCL	5 558	5 559	-	-	-	-	-	5 558	5 559
- dont Caisses Régionales	38	2	-	-	(1)	-	-	38	1
Banque de proximité à l'international	3 724	2 241	-	-	-	7	(130)	3 561	2 118
- dont Italie	3 042	1 761	-	-	-	-	-	3 042	1 761
- dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
- dont Ukraine	115	-	-	-	-	-	-	68	-
- dont autres pays	302	215	-	-	-	7	(130)	186	92
Gestion de l'épargne et Assurances	4 710	4 710	13	-	(22)	14	1	4 740	4 716
- dont gestion d'actifs	2 137	2 137	13	-	-	13	1	2 164	2 164
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
- dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
- dont banque privée internationale	656	656	-	-	(22)	1	-	659	635
Services Financiers Spécialisés	2 748	1 024	-	-	-	-	-	2 748	1 024
- dont crédit à la consommation	1 715	954	-	-	-	-	-	1 715	954
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
- dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont factoring	464	70	-	-	-	-	-	464	70
Banque de financement et d'investissement	1 807	487	-	-	-	-	-	1 807	487
Activités hors métiers	72	72	-	-	-	-	(1)	71	71
Total	18 657	14 095	13	-	(23)	21	(130)	18 523	13 976
Part du Groupe	18 363	13 907	10	-	(23)	14	(115)	18 233	13 793
Participations ne donnant pas le contrôle	294	188	3	-	-	7	(15)	290	183

En application de la norme IFRS 11, l'écart d'acquisition sur l'UGT Services Financiers Spécialisés - Crédit à la consommation - Partenariats automobiles a été reclassé en valeur de mise en équivalence pour un montant de 411 millions d'euros.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- **Les projections des plans métiers** ont été élaborées à partir du scénario économique de Crédit Agricole S.A. à fin septembre 2014 qui repose sur un maintien de taux d'intérêts longs à des niveaux très bas, mais s'accompagnant toutefois d'une normalisation en fin de période. Les principales hypothèses relatives à l'environnement économique sont les suivantes :
 - Une amélioration graduelle des perspectives pour la zone euro, caractérisée par une reprise fragile de la croissance, sous l'effet des incertitudes sur les finances publiques, notamment en France, et de la montée du risque géopolitique en Europe Centrale ;
 - Une situation qui devrait se normaliser aux Etats-Unis où la confiance semble solidement rétablie. Le chômage devrait continuer à baisser et la croissance devrait se raffermir ;

- Une visibilité limitée pour les pays émergents, avec des situations contrastées : une croissance sous pression en Chine, une reprise fragile en Inde, une croissance durablement inférieure à la normale au Brésil et un ralentissement économique en Russie aggravé par la crise géopolitique.

- **Les taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation et taux d'allocation des fonds propres** se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2014	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France	2,0%	8,30%	8,0%
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,0% à 16,9%	8,0% à 9,0%
Services financiers spécialisés	2,0%	8,3% à 8,7%	8,0%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	8,3 % à 9.2 %	8,0% à 9,0% 80% de la marge de solvabilité
Banque de financement et d'investissement	2,0%	10,0%	8,0%

Les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2014 à 80 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance, 8% des emplois pondérés pour les activités bancaires, avec un taux d'allocation porté à 9% pour les activités bancaires en Italie et 9% des emplois pondérés pour les activités de gestion d'actifs, versus 8% au 31 décembre 2013 pour ces deux activités.

La tendance baissière durable affectant les taux d'intérêt à long terme, notamment en France, a été prise en compte pour la détermination des taux d'actualisation. Elle se traduit par une baisse de l'ordre de 90bp des taux retenus par rapport à fin 2013 pour les filiales françaises, cohérente avec le décalage des hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Le taux d'actualisation appliqué aux activités de banque de financement et d'investissement a été revu à la baisse pour refléter l'évolution du profil de risque de ces activités.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
	+100bp	-50bp	+50bp	-10bp	+10bp
Banque de Proximité en France	-4,2%	7,0%	-6,0%	6,6%	-6,6%
Banque de Proximité à l'international	-4,4%	5,7%	-5,1%	3,3%	-3,3%
Services Financiers Spécialisés	-8,4%	8,6%	-7,4%	6,5%	-6,5%
Gestion de l'épargne et Assurances	-5,9%	7,2%	-6,2%	ns	ns
Banque de Financement et d'investissement	-10,5%	6,8%	-6,0%	8,7%	-8,7%

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT.

- S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 170 millions d'euros
 - 50 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France
 - 120 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels
 - une variation de +100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 90 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels
 - une variation de - 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 80 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels
- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :
 - une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 60 millions d'euros sur l'UGT Services aux Institutionnels
 - une variation de + 10 points de base du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 100 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France

Aucun de ces différents scénarios n'entraînerait de dépréciation sur les autres UGT.

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	4 589	11 901	1 495	160 881
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	99 427
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	3 082
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	21 011	92	643	-	21 746
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	256 374	4 681	22 586	1 495	285 136
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(739)	(216)	(49)	(311)	(1 315)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	255 635	4 465	22 537	1 184	283 821

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 19 491 millions d'euros avant impôts, soit 12 752 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	4 287	10 363	1 437	142 977
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	8 437	55	146	-	8 638
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	232 786	4 342	17 977	1 437	256 542
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(686)	(218)	(39)	(298)	(1 241)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	232 100	4 124	17 938	1 139	255 301

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

	31/12/2014 PBD passive	31/12/2013 Retraité PBD passive
Participation aux bénéfices différée		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	20 552	9 782
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	167	(1 245)
Autres participations différées (annulation PRE)	1 026	101
Total	21 745	8 638

(1) Au 31 décembre 2014, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 19 491 millions d'euros avant impôts, soit 12 752 millions d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

6.21 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	662	-	280	-	(9)	-	-	-	933
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	220	(175)	(104)	5	-	10	421
Risques opérationnels	541	-	92	(25)	(139)	-	-	1	470
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 683	(16)	216	(228)	(64)	10	(2)	442	2 041
Litiges divers	1 479	1	313	(127)	(180)	46	-	1	1 533
Participations	42	-	8	(24)	(4)	-	-	1	23
Restructurations	40	-	7	(12)	(5)	1	-	(2)	29
Autres risques	1 471	(6)	424	(228)	(241)	(1)	11	(54)	1 376
Total	6 383	(21)	1 560	(819)	(746)	61	9	399	6 826

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	588	-	183	-	(109)	-	-	-	662
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	124	(9)	(95)	(15)	-	(5)	465
Risques opérationnels	561	-	138	(25)	(134)	-	-	1	541
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 814	-	144	(156)	(95)	(6)	(18)	-	1 683
Litiges divers	1 329	-	403	(60)	(100)	(33)	-	(60)	1 479
Participations	69	-	30	(8)	(37)	-	-	(12)	42
Restructurations	32	-	27	(6)	(3)	-	-	(10)	40
Autres risques	1 572	(1)	573	(354)	(374)	(5)	6	54	1 471
Total	6 430	(1)	1 622	(618)	(947)	(59)	(12)	(32)	6 383

Au 31 décembre 2014, les Engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 212 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation (contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la provision pour Restructurations comprend les coûts non sociaux de ces plans.

Contrôles fiscaux

- **Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris**

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé. Des échanges avec l'Administration ont eu lieu durant 2014. En l'absence, malgré ceux-ci, d'évolution notable au cours dudit exercice, cette provision est maintenue.

- **Contrôle fiscal Merisma**

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan**

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction Fiscale de Crédit Agricole S.A.

- **Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Le montant des provisions pour litiges et risques fiscaux significatifs s'élève à 451 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	22 723	13 517
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 082	24 866
Ancienneté de plus de 10 ans	28 899	32 793
Total plans d'épargne-logement	76 704	71 176
Total comptes épargne-logement	11 911	12 735
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	88 615	83 911

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement	357	464
Comptes épargne-logement	1 816	2 270
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	2 173	2 734

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	153	6
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	107	69
Ancienneté de plus de 10 ans	673	587
Total plans d'épargne-logement	933	662
Total comptes épargne-logement	-	-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	933	662

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	662	271			933
Comptes épargne-logement	-				-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	662	271	-	-	933

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

6.22 Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les principales émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée classées en Capitaux propres – part du groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2013 (en millions d'unités)	Rachats partiels et remboursements (en millions d'unités)	Montant en devises au 31 décembre 2014 (en millions d'unités)	Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	-	-	1 750	1 283	(97)
08/04/2014	GBP	-	-	500	607	(34)
08/04/2014	EUR	-	-	1 000	1 000	(46)
18/09/2014	USD	-	-	1 250	971	(20)

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés à durée indéterminées sont :

(en millions d'euros)	31/12/2014
Rémunération versée comptabilisée en dividendes	197
Evolutions des nominaux en 2014	3 861
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres ⁽¹⁾	74
Frais d'émission nets d'impôt	24
Autres	-

(1) Impôt comptabilisé en résultat

6.23 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13%	13%	30	751	20
Groupe Amundi	20%	20%	100	661	45
Groupe Caceis	15%	15%	17	189	9
CA Preferred Funding LLC	0%	94%	112	1 937	127
Agos SPA	39%	39%	39	350	-
Autres entités ⁽¹⁾			61	1 090	43
Total			359	4 978	244

(1) dont 745 millions d'euros liés à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisée le 14 octobre 2014 par Crédit Agricole Assurance comptabilisé en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	25%	25%	113	748	67
Groupe Caceis	15%	15%	27	181	8
Groupe Cariparma	15%	15%	22	797	14
Crelan SA	50%	33%	42	847	33
CA Preferred Funding LLC	0%	94%	142	2 168	142
Agos SPA	39%	39%	(49)	310	(1)
Autres entités			67	332	33
Total			364	5 383	296

Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	13 249	1 540	489	528
Groupe Caceis	50 774	723	(240)	(204)
Groupe Cariparma	52 556	1 809	171	260
CA Preferred Funding LLC	1 968	114	114	114
Agos SPA	17 023	975	90	92

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	12 620	1 438	451	396
Groupe Caceis	47 396	803	180	190
Groupe Cariparma	50 227	1 656	159	279
Crelan SA	22 404	424	45	8
CA Preferred Funding LLC	2 244	144	144	144
Agos SPA	17 883	969	(145)	(143)

6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	57 904	-	-	-	-	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 204	27 449	73 757	132 307	65 740	403 457
Instruments dérivés de couverture	2 619	1 229	8 990	20 307	1	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	16 330	20 794	94 302	137 987	38 178	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 974	6 723	39 493	2 311	537	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	94 085	77 960	239 544	294 885	3 410	709 884
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	-	-	-	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	460	1 470	9 520	18 133	-	29 583
Total Actifs financiers par échéance	346 856	135 625	465 606	605 930	107 866	1 661 883
Banques centrales	3 123	-	1 400	-	-	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105 791	17 253	68 055	127 803	21	318 923
Instruments dérivés de couverture	3 583	1 062	10 453	17 840	3	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
Dettes représentées par un titre	40 441	49 546	60 376	35 141	-	185 504
Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	25 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	-	-	-	18 597
Total Passifs financiers par échéance	741 205	114 820	234 050	205 576	11 444	1 307 095

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	71 571	-	-	-	-	71 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 717	23 341	73 056	89 590	60 483	360 187
Instruments dérivés de couverture	2 145	1 399	10 993	16 189	-	30 726
Actifs financiers disponibles à la vente	18 672	19 154	80 996	132 786	32 837	284 445
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 142	4 940	35 052	928	2 207	94 269
Prêts et créances sur la clientèle	99 271	72 197	240 056	296 612	2 660	710 796
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 006	-	-	-	-	13 006
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	485	895	8 536	15 531	-	25 447
Total Actifs financiers par échéance	370 009	121 926	448 689	551 636	98 187	1 590 447
Banques centrales	2 857	-	164	-	-	3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 245	17 154	76 124	85 533	2 862	295 918
Instruments dérivés de couverture	1 790	1 168	12 256	19 548	-	34 762
Dettes envers les établissements de crédit	67 105	4 663	22 539	5 080	611	99 998
Dettes envers la clientèle	505 704	42 880	61 526	13 653	16 962	640 725
Dettes représentées par un titre	48 340	32 793	62 586	32 473	-	176 192
Dettes subordonnées	529	454	5 840	13 134	6 676	26 633
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	-	-	-	8 793
Total Passifs financiers par échéance	749 363	99 112	241 035	169 421	27 111	1 286 042

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(6 772)	(6 666)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(637)	(638)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(145)	(96)
Autres charges sociales	(1 931)	(1 978)
Intéressement et participation	(713)	(712)
Impôts et taxes sur rémunération	(846)	(881)
Total Charges de personnel	(11 044)	(10 971)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014
France	103 609
Etranger	34 914
Total	138 523

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2014	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2013
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime professionnel agricole 1,24%	2 887	3 063
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime cadres dirigeants art 83	216	213
Pôle Banque de Proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	312	310
Pôle Banque de Financement et d'Investissement	CA CIB	Régime type art 83	4 836	4 928
Pôle Banque de Financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art 83	527	433
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/CAAGI S/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24%	3 149	3 004
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/CAAGI S/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	73	76
Pôle Assurances	CACI	Régime type art 83	190	212

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	2 348	1 202	3 550	3 527
Ecart de change	-	68	68	(30)
Coût des services rendus sur l'exercice	109	37	146	149
Coût financier	65	42	107	98
Cotisations employés	-	13	13	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	(1)	(1)	(2)	(33)
Variation de périmètre	(93)	4	(90)	27
Prestations versées (obligatoire)	(136)	(43)	(178)	(172)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	7	(3)	4	(9)
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	342	162	504	(16)
Dette actuarielle au 31/12/N	2 641	1 481	4 122	3 550

(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	108	36	144	117
Charge/produit d'intérêt net	23	4	27	24
Impact en compte de résultat au 31/12/N	131	40	171	141



<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclable au 31/12/N-1	219	137	356	426
Ecart de change	-	9	9	(3)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(5)	(63)	(68)	(8)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	7	(3)	4	(9)
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	342	162	504	(17)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	344	105	449	(37)

(1) dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	1 305	1 049	2 354	2 310
Ecart de change	-	59	59	(26)
Intérêt sur l'actif (produit)	36	38	74	69
Gains / (pertes) actuariels	6	63	69	8
Cotisations payées par l'employeur	151	30	181	127
Cotisations payées par les employés	-	13	13	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(58)	4	(54)	(8)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
Prestations payées par le fonds	(89)	(41)	(130)	(135)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	1 351	1 215	2 566	2 354

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	235	-	235	188
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	7	-	7	6
Gains / (pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	21	-	21	15
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	28
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2)	-	(2)	(1)
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	260	-	260	235

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	(2 641)	(1 481)	(4 122)	(3 550)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 351	1 215	2 566	2 354
Position nette (passif)/ actif fin de période	(1 290)	(266)	(1 556)	(1 196)

	Euro zone		Hors euro zone	
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Retraité
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,54%	2,65%	2,83%	3,43%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,17%	9,31%	2,74%	4,46%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,83%	2,40%	1,94%	2,62%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,30%	10,00%	4,50%	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	8,5%	137	43	24,3%	295	294	15,3%	432	337
Obligations	69,9%	1 126	299	51,4%	625	615	62,0%	1 751	914
Immobiliers	3,5%	57		6,9%	84		5,0%	141	
Autres actifs	18,1%	291		17,3%	211		17,8%	502	

(1) dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,10 %;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,06 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 62% au 31 décembre 2014 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net – part du Groupe de Crédit Agricole S.A..

Un niveau de Résultat net – part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 Plan d'attribution d'options

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Un plan d'options d'achat d'actions a été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2014. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014. Le plan d'option d'achat d'actions 2007 est arrivé à échéance le 16 juillet 2014 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. auto-détenues.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2014 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Description des plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.	2008
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006
Date du Conseil d'administration	15/07/2008
Date d'attribution des options	16/07/2008
Date de durée du plan	7 ans
Durée de la période d'incessibilité	4 ans
Date de départ de l'exercice des options	16/07/2012
Date d'expiration des options	15/07/2015
Nombre d'attributaires	3
Nombre d'options attribuées	74 000
Prix d'exercice	14,42 €
Conditions de performance	non
Conditions en cas de départ du Groupe	
Démission	perte
Licenciement	perte
Retraite	maintien
Décès	maintien ⁽¹⁾
Nombre d'options	
Attribuées aux mandataires sociaux	-
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	74 000
Levées en 2014	-
Annulées et levées depuis l'origine	45 000
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2014	29 000
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	24,30%
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droits dans les 6 mois

Statistiques sur les plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.	2007 17/07/2007	2008 16/07/2008	Total
Options existantes au 31 décembre 2013	104 759	74 000	178 759
Options annulées ou échues en 2014	104 759	45 000	149 759
Options exercées en 2014	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2014	-	29 000	29 000

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans

Date d'attribution	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans
Taux de perte de droit	1,25%
Taux de dividende estimé	6,37%
Volatilité à la date d'attribution	40%

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. Plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Dans le cadre des autorisations votées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Crédit Agricole au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. A l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci interviendra fin 2015. Il n'y aura alors pas de période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2014.

7.6.3 Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2013 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2015, mars 2016 et mars 2017.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance),
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des « vesting conditions » (conditions de présence et de performance).

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
		Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	170,004	180,729
. Engagements en faveur des établissements de crédit	13,138	17,321
. Engagements en faveur de la clientèle	156,866	163,408
Ouverture de crédits confirmés	125,665	125,793
- Ouverture de crédits documentaires	5,529	6,930
- Autres ouvertures de crédits confirmés	120,136	118,863
Autres engagements en faveur de la clientèle	31,201	37,615
Engagements de garantie	81,483	91,368
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	8,757	12,435
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2,236	1,953
Autres garanties	6,521	10,482
. Engagements d'ordre de la clientèle	72,726	78,933
Cautions immobilières	4,443	4,834
Autres garanties d'ordre de la clientèle	68,283	74,099
Engagements reçus		
Engagements de financement	70,850	101,363
. Engagements reçus des établissements de crédit	64,016	87,629
. Engagements reçus de la clientèle	6,834	13,734
Engagements de garantie	258,399	233,826
. Engagements reçus des établissements de crédit	69,719	67,313
. Engagements reçus de la clientèle	188,680	166,513
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	33,223	31,132
Autres garanties reçues	155,457	135,381

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	148 656	183 251
Titres prêtés	5 054	6 111
Dépôts de garantie sur opérations de marché	20 912	20 171
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	119 760	129 192
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	294 382	338 725
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	2
Titres et valeurs reçus en pension	275 253	118 664
Titres vendus à découvert	34 875	30 244
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	310 130	148 910

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 101,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 145,7 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2014.

Créances reçues et apportées en garantie

Au 31 décembre 2014, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 74,8 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 88,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 14,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 19,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 6,9 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2014, en raison de l'arrivée à maturité de l'ensemble des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, aucune créance n'est apportée en garantie par le groupe Crédit Agricole (contre 10,8 milliards au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A, 35,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

9. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole :

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que cela est permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2014 des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances ». La possibilité de reclassement entre ces deux catégories est prévue par IAS 39. Cela concerne des parts de fonds communs de titrisation souscrits dans le cadre d'activités de financement et répondant à la définition de la catégorie « prêts et créances ».

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30/06/2014 pour la partie actifs financiers disponibles à la vente et en date du 16/12/2014 pour la partie actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2014, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2014 et la valeur au 31 décembre 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur de marché estimée 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2013 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1 572	1 533	24	24	22	1 548	1 511	2 786	2 755
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	396	396	398	396	396	-	-	-	-
Total Actifs reclassés	1 968	1 929	422	420	418	1 548	1 511	2 786	2 755

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2014 est reprise dans le tableau ci-dessous

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2014, à la date de reclassement	En 2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	2	-
Total Actifs reclassés	2	-

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2014		Actifs reclassés antérieurement					
			Impact cumulé au 31/12/2013 Retraité		Impact en 2014		Impact cumulé au 31/12/2014	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2	-	(104)	(174)	56	47	(46)	(127)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	10	10				-	10	10
Total Actifs reclassés	12	10	(104)	(174)	56	47	(36)	(117)

Informations complémentaires

Les informations données ci-dessous sont relatives aux seuls actifs reclassés en 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur attendue au moment du reclassement	
	Flux trésorerie futurs	TIE (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	24	1,80%
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	428	2,23%
Total Actifs reclassés	452	

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	795 169	834 482	-	280 990	553 492
Créances sur les établissements de crédit	100 038	103 698	-	102 000	1 698
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 954	9 954	-	9 951	3
Comptes et prêts à terme	46 767	49 998	-	49 739	259
Valeurs reçues en pension	57	58	-	-	58
Titres reçus en pension livrée	32 320	32 345	-	32 345	-
Prêts subordonnés	449	865	-	563	302
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	10 475	-	9 399	1 076
Autres prêts et créances	3	3	-	3	-
Créances sur la clientèle	695 131	730 784	-	178 990	551 794
Créances commerciales	21 806	21 906	-	4 870	17 036
Autres concours à la clientèle	641 104	676 514	-	154 988	521 526
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	138	137	-	18	119
Titres non cotés sur un marché actif	11 791	11 902	-	207	11 695
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	698	-	112	586
Créances nées d'opérations de réassurance	304	313	-	11	302
Avance en comptes courants d'associés	971	1 007	-	611	396
Comptes ordinaires débiteurs	15 922	15 922	-	15 805	117
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	33 553	33 198	355	-
Effets publics et valeurs assimilées	19 173	21 695	21 398	297	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 410	11 858	11 800	58	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	824 752	868 035	33 198	281 345	553 492

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	789 374	812 545	-	281 922	530 623
Créances sur les établissements de crédit	94 269	94 468	-	88 460	6 008
Comptes ordinaires & prêts JJ	10 848	10 893	-	10 887	6
Comptes et prêts à terme	48 464	48 630	-	43 148	5 482
Valeurs reçues en pension	200	200	-	12	188
Titres reçus en pension livrée	29 157	29 133	-	29 133	-
Prêts subordonnés	584	29	-	29	-
Titres non cotés sur un marché actif	5 006	579	-	256	323
Autres prêts et créances	10	5 003	-	4 995	8
Créances sur la clientèle	695 105	718 078	-	193 462	524 616
Créances commerciales	15 421	15 428	-	1 264	14 164
Autres concours à la clientèle	647 782	669 937	-	172 101	497 836
Titres reçus en pension livrée	2 066	139	-	9	130
Prêts subordonnés	137	2 064	-	2031	33
Titres non cotés sur un marché actif	10 648	10 653	-	50	10 603
Créances nées d'opérations d'assurance directe	477	478	-	34	444
Créances nées d'opérations de réassurance	277	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	940	987	-	784	203
Comptes ordinaires débiteurs	17 357	18 114	-	17 188	925
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	27 614	25 634	1 980	-
Effets publics et valeurs assimilées	16 145	17 612	16 417	1 195	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 302	10 002	9 217	785	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	814 821	840 159	25 634	283 902	530 623

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	98 434	108 345	-	107 576	769
Comptes ordinaires & prêts JJ	13 962	14 322	-	14 319	3
Comptes et emprunts à terme	48 867	58 428	-	57 662	766
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 605	35 595	-	35 595	-
Dettes envers la clientèle	622 686	621 326	-	515 977	105 349
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	215 527	-	215 224	303
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	246 441	-	205 753	40 688
Autres dettes envers la clientèle	149 215	147 854	-	85 259	62 595
Titres donnés en pension livrée	9 714	9 716	-	9 716	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	752	-	7	745
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	357	-	18	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
Dettes représentées par un titre	185 504	187 642	43 496	143 935	211
Dettes subordonnées	25 487	25 321	22 933	2 388	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	932 111	942 634	66 429	769 876	106 329

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	99 998	100 009	-	98 883	1 126
Comptes ordinaires & prêts JJ	17 031	13 562	-	13 560	2
Comptes et emprunts à terme	49 436	53 036	-	51 912	1 124
Valeurs données en pension	43	43	-	43	-
Titres donnés en pension livrée	33 488	33 368	-	33 368	-
Dettes envers la clientèle	640 725	638 660	-	521 961	116 699
Comptes ordinaires créditeurs	213 289	213 258	-	213 141	117
Comptes d'épargne à régime spécial	252 121	252 073	-	201 238	50 835
Autres dettes envers la clientèle	162 150	160 176	-	96 233	63 943
Titres donnés en pension livrée	11 349	11 349	-	11 349	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	808	804	-	-	804
Dettes nées d'opérations de réassurance	377	369	-	-	369
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	631	-	-	631
Dettes représentées par un titre	176 192	184 875	74 239	110 492	144
Dettes subordonnées	26 633	25 873	23 857	2 016	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	943 548	949 417	98 096	733 352	117 969

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex: l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation:

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de Marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de Marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark to Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

- Les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés.
- Les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du **risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés, ou des proxys de CDS, lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

L'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.

Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur	Valorisation	Valorisation
		des marchés	fondée sur des	fondée sur des
		actifs pour des	données	données non
		instruments	observables :	observables :
		identiques :		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	313 938	49 922	260 058	3 958
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 090	47 961	480	649
Effets publics et valeurs assimilées	35 126	34 907	219	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 794	7 887	258	649
Actions et autres titres à revenu variable	5 170	5 167	3	-
Instruments dérivés	179 893	1 961	174 884	3 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 519	58 431	27 007	4 081
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 115	39 194	8 074	3 847
Effets publics et valeurs assimilées	13 976	13 976	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 203	19 482	3 595	126
Actions et autres titres à revenu variable	13 936	5 736	4 479	3 721
Actifs financiers disponibles à la vente	307 591	262 026	43 015	2 550
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	71 483	333	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	169 667	34 636	258
Actions et autres titres à revenu variable	31 214	20 876	8 046	2 292
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	33 146	47	32 988	111
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	744 194	370 426	363 068	10 700
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			6 297	32
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 541		861
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	510	
Total des transferts vers chacun des niveaux		1 541	6 807	893

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	278 635	46 057	228 426	4 152
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 156		85 156	-
Titres détenus à des fins de transaction	46 187	45 793	376	18
Effets publics et valeurs assimilées	35 361	35 171	190	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 471	7 271	182	18
Actions et autres titres à revenu variable	3 355	3 351	4	-
Instruments dérivés	146 934	264	142 894	3 776
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	81 552	50 199	27 345	4 008
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	211	-	-	211
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	21 537	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 635	28 662	13 235	3 738
Effets publics et valeurs assimilées	5 948	5 948	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 147	21 537	5 592	18
Actions et autres titres à revenu variable	12 540	1 177	7 643	3 720
Actifs financiers disponibles à la vente	284 445	243 289	38 196	2 960
Effets publics et valeurs assimilées	69 422	67 947	1 475	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	190 235	161 266	28 008	961
Actions et autres titres à revenu variable	24 788	14 076	8 713	1 999
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	30 726	1 633	29 076	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	675 358	341 178	323 043	11 137
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			253	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		4 831		4 183
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		52	72	
Total des transferts vers chacun des niveaux		4 883	325	4 183

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	287 495	37 427	246 126	3 942
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	178 177	2 209	172 031	3 937
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 428	5 165	19 689	6 574
Instruments dérivés de couverture	32 941	-	32 558	383
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	351 864	42 592	298 373	10 899

Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	46	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	175	-	1 406
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	474	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	175	520	1 406

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	263 087	31 437	226 674	4 976
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 007	391	86 616	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	145 834	800	140 058	4 976
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 831	1 840	25 772	5 219
Instruments dérivés de couverture	34 762	577	34 022	163
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	330 680	33 854	286 468	10 358

Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	342	-	8 039
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	79	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	342	79	8 039

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau deux sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutable ;
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les Swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des

corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées.

- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent.
- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés « Vol Bonds »)
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, ont été introduits des paramètres de valorisation adaptés à l'appréciation du risque intrinsèque des expositions du Groupe.

Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012

Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31/12/2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Au 31 décembre 2014

Classes d'instruments	Evaluation bilan en M€		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 428	3 631	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zero coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0% / 100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0% / 50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50% / 80%
					Corrélation taux/change	-50% / 50%
			Produits multi-sous-jacents (dual range, ...)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - Fx/Equity	-50% / 75%
					Corrélation - Change/Change	-20% / 50%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	-25% / 75%
Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10% / 100%					
		Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75% / 75%			
Dérivés de crédit	502	539	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50% / 90%



Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Actifs financiers à la juste valeur					Actifs financiers disponible à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
<i>(en millions d'euros)</i>															
Solde d'ouverture (01/01/2014 Retraité)	11,137	358	18	-	18	3,776	59	211	18	3,720	3,738	-	961	1,999	17
Gains / pertes de la période	(253)	75	103	-	103	(555)	(12)	-	(16)	113	97	-	(15)	(40)	94
Comptabilisés en résultat	(335)	75	103	-	103	(555)	(12)	-	(16)	113	97	-	20	(157)	94
Comptabilisés en capitaux propres	82	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(35)	117	-
Achats de la période	1,098	-	195	-	195	-	-	-	-	-	-	-	68	835	-
Ventes de la période	127	(172)	(67)	-	(67)	40	-	10	-	719	719	-	(30)	(373)	-
Emissions de la période	(755)	-	-	-	-	(18)	(12)	(22)	(16)	(691)	(707)	-	-	4	-
Dénouements de la période	(962)	-	-	-	-	(240)	-	-	-	-	-	-	(719)	(3)	-
Reclassements de la période	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Variations liées au périmètre de la période	(14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14)	-
Transferts	321	-	400	-	400	45	-	-	140	(140)	-	-	(7)	(117)	-
Transferts vers niveau 3	1,036	-	418	-	418	443	-	-	140	-	140	-	3	32	-
Transferts hors niveau 3	(715)	-	(18)	-	(18)	(398)	-	-	-	(140)	(140)	-	(10)	(149)	-
Solde de clôture (31/12/2014)	10,700	261	649	-	649	3,048	35	199	126	3,721	3,847	-	258	2,292	111

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2014 Retraité)	10 358	4 976	5 219	163
Gains / pertes de la période	(1 303)	(943)	(384)	24
Comptabilisés en résultat	(1 303)	(943)	(384)	24
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-
Achats de la période	1 886	59	1 762	65
Ventes de la période	(643)	(47)	(596)	-
Emissions de la période	200	-	-	200
Dénouements de la période	(459)	(270)	(153)	(36)
Reclassements de la période	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-
Transferts	860	167	726	(33)
Transferts vers niveau 3	1 367	518	849	-
Transferts hors niveau 3	(507)	(351)	(123)	(33)
Solde de clôture (31/12/2014)	10 899	3 942	6 574	383

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2014 à - 1 542 millions d'euros et se décompose ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de + 526 millions d'euros ;
- des achats nets de - 57 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour - 506 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 578 millions d'euros s'expliquant principalement par + 400 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction et - 122 millions d'euros sur les dérivés de transaction.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé) :

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement décliné sous l'effet couplé des efforts de deleveraging et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités Cross Asset.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des swaps de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du Mark to Market, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%.

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 7,1 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 30 juin 2014 (+/- 7,9 millions d'euros) et en forte réduction par rapport au 31 décembre 2013 (14,4 millions d'euros). Ce retrait s'explique pour environ 5,2 millions d'euros par la forte réduction de la position de corrélation CMS en euros et pour 2,6 millions d'euros par la réduction des expositions du book LTFX. Les impacts sur les autres périmètres sont significativement plus réduits, notamment sur le book Cross Asset.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- Cross Asset : 4 millions d'euros (4,4 millions d'euros au 31 décembre 2013)
- Long Term FX : 0,9 million d'euros (vs 3,5 millions d'euros)
- Legacy Rates : 0,9 million d'euros (vs 6,2 millions d'euros)
- Structured USD: 0,8 million d'euros (vs 0,1 million d'euros)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée via un choc de 1 bp sur les spreads de crédit.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi-nulle.

Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	62	102
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	26	15
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(23)	(55)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
Marge différée en fin de période	65	62

11. Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) et autres événements

En application d'IFRS 5, la contribution au résultat du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 de Crelan a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 10 et IFRS 11, la contribution aux résultats et aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013 de FGA Capital, de Forso Denmark, de Forso Finland, de Forso Norway, de Forso Sweden, de Menafinance, d'UBAF et d'Elipso a été reclassée en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence au résultat, et en Participation dans les entreprises mises en équivalence au bilan.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées.

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation et aux reclassements dus à IFRS 5 au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés	38 922	59	(341)	(750)	39 954
Intérêts et charges assimilés	(17 942)	(53)	143	422	(18 454)
Commissions (produits)	11 290	25	(63)	(89)	11 417
Commissions (charges)	(2 532)	(22)	5	9	(2 524)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 395	-	-	(4)	3 399
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 290	-	-	(5)	2 295
Produits des autres activités	28 951	-	(364)	(14)	29 329
Charges des autres activités	(33 952)	-	279	7	(34 238)
PRODUIT NET BANCAIRE	30 422	9	(341)	(424)	31 178
Charges générales d'exploitation	(18 156)	(1)	140	340	(18 635)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 040)	-	4	15	(1 059)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 226	8	(197)	(69)	11 484
Coût du risque	(3 922)	-	68	16	(4 006)
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 304	8	(129)	(53)	7 478
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	190	(3)	106	-	87
Gains ou pertes nets sur autres actifs	93	-	(19)	-	112
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	-	-	(22)
RESULTAT AVANT IMPOT	7 565	5	(42)	(53)	7 655
Impôts sur les bénéfices	(2 159)	-	42	8	(2 209)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	99	-	-	45	54
RESULTAT NET	5 505	5	-	-	5 500
Participations ne donnant pas le contrôle	364	-	-	-	364
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	5 141	5	-	-	5 136

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Résultat net	5 505	5	-	5 500
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	40	-	-	40
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	2	2	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	42	2	-	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(40)	(2)	-	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(17)	(1)	-	(16)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(15)	(1)	-	(14)
Gains et pertes sur écarts de conversion	(286)	62	-	(348)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(89)	4	-	(93)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(404)	(81)	-	(323)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	15	(2)	-	17
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(764)	(17)	-	(747)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(123)	19	-	(142)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	241	(1)	-	242
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	(1)	-	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(650)	-	-	(650)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(665)	(1)	-	(664)
Résultat net et autres éléments du résultat global	4 840	4	-	4 836
Dont part du Groupe	4 570	5	-	4 565
Dont participations ne donnant pas le contrôle	270	(1)	-	271

Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Caisse, banques centrales	71 571	-	(33)	71 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	360 187	2 525	32	357 630
Instruments dérivés de couverture	30 726	-	(14)	30 740
Actifs financiers disponibles à la vente	284 445	-	391	284 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit	94 269	347	249	93 673
Prêts et créances sur la clientèle	710 796	7 880	(5 537)	708 453
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 006	-	(24)	13 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	-	-	25 447
Actifs d'impôts courants et différés	6 590	-	(87)	6 677
Compte de régularisation et actifs divers	58 832	5	(133)	58 960
Actifs non courants destinés à être cédés	1 296	-	(24 189)	25 485
Participation aux bénéficiaires différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 595	49	1 487	3 059
Immeubles de placement	4 017	-	-	4 017
Immobilisations corporelles	6 676	-	(567)	7 243
Immobilisations incorporelles	1 716	-	(33)	1 749
Ecarts d'acquisition	14 095	-	(410)	14 505
TOTAL DE L'ACTIF	1 688 264	10 806	(28 868)	1 706 326

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Caisse, banques centrales	45 887	-	(246)	46 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	395 664	2 190	(3 094)	396 568
Instruments dérivés de couverture	44 765	(63)	(19)	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente	278 387	50	660	277 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit	107 332	(17)	(9 906)	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	730 256	8 090	(12 737)	734 903
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 118	-	(56)	18 174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 991	-	-	22 991
Actifs d'impôts courants et différés	6 929	-	(116)	7 045
Compte de régularisation et actifs divers	63 740	57	(1 781)	65 464
Actifs non courants destinés à être cédés	21 507	-	-	21 507
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5 120	-	1 812	3 308
Immeubles de placement	3 355	-	(139)	3 494
Immobilisations corporelles	6 746	-	(560)	7 306
Immobilisations incorporelles	1 792	-	(53)	1 845
Ecarts d'acquisition	14 292	-	(411)	14 703
TOTAL DE L'ACTIF	1 766 881	10 307	(26 646)	1 783 220

Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Banques centrales	3 021	-		3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	295 918	2 814	45	293 059
Instruments dérivés de couverture	34 762	-	(35)	34 797
Dettes envers les établissements de crédit	99 998	(38)	(1 563)	101 599
Dettes envers la clientèle	640 725	(7 278)	(29)	648 032
Dettes représentées par un titre	176 192	15 305	(2 721)	163 608
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	-	8 793
Passifs d'impôts courants et différés	2 239	-	(60)	2 299
Compte de régularisation et passifs divers	54 520	9	(215)	54 726
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	878	-	(24 189)	25 067
Provisions techniques des contrats d'assurance	256 542	-	-	256 542
Provisions	6 383	-	(100)	6 483
Dettes subordonnées	26 633	-	(1)	26 634
Total dettes	1 606 604	10 812	(28 868)	1 624 660
	-			
Capitaux propres	81 660	(6)	-	81 666
Capitaux propres - part du Groupe	76 277	(6)	-	76 283
Capital et réserves liées	25 060	-	-	25 060
Réserves consolidées	43 446	(11)	-	43 457
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 670	-	-	2 670
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	-	-	(40)
Résultat de l'exercice	5 141	5	-	5 136
Participations ne donnant pas le contrôle	5 383	-	-	5 383
TOTAL DU PASSIF	1 688 264	10 806	(28 868)	1 706 326

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013 retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 publié
Banques centrales	1 278	-	-	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	346 799	2 190	(1 124)	345 733
Instruments dérivés de couverture	47 476	-	(82)	47 558
Dettes envers les établissements de crédit	102 966	-	(5 706)	108 672
Dettes envers la clientèle	623 371	(6 135)	(9 505)	639 011
Dettes représentées par un titre	185 443	14 173	(1 780)	173 050
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 382	-	-	15 382
Passifs d'impôts courants et différés	3 619	-	(76)	3 695
Compte de régularisation et passifs divers	62 046	90	(8 062)	70 018
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	22 015	-	-	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	245 526	-	-	245 526
Provisions	6 399	-	(115)	6 514
Dettes subordonnées	27 881	-	(196)	28 077
Total dettes	1 690 201	10 318	(26 646)	1 706 529
Capitaux propres	76 680	(11)	-	76 691
Capitaux propres - part du Groupe	71 388	(11)	-	71 399
Capital et réserves liées	24 467	-	-	24 467
Réserves consolidées	47 446	(11)	-	47 457
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 201	-	-	3 201
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(3 726)	-	-	(3 726)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 292	-	-	5 292
TOTAL DU PASSIF	1 766 881	10 307	(26 646)	1 783 220

Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié aux nouvelles normes de consolidation et aux reclassements dus à IFRS 5 au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
Résultat avant impôt	7 565	-	(36)	(54)	7 655
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 055	-	(5)	(15)	1 075
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	22	-	-	-	22
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	15 422	-	(209)	(17)	15 648
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(190)	-	(103)	-	(87)
Résultat net des activités d'investissement	(139)	-	19	-	(158)
Résultat net des activités de financement	3 937	-	(55)	(15)	4 007
Autres mouvements	(3 593)	-	(50)	(12)	(3 531)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	16 514	-	(403)	(59)	16 976
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(9 088)	-	774	700	(10 562)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	42 999	(1 557)	406	(781)	44 931
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(38 349)	1 635	132	408	(40 524)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 943)	(80)	(35)	636	(4 464)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	47	-	-	-	47
Impôts versés	(2 812)	-	38	14	(2 864)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(11 146)	(2)	1 315	977	(13 436)
Flux provenant des activités abandonnées	(1 045)	-	(50)	(864)	(131)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	11 888	(2)	826	-	11 064
Flux liés aux participations	(80)	2	-	(1)	(81)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(999)	-	(20)	21	(1 000)
Flux provenant des activités abandonnées	(74)	-	5	(20)	(59)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(1 153)	2	(15)	-	(1 140)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	346	-	27	149	170
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(3 465)	-	(702)	32	(2 795)
Flux provenant des activités abandonnées	(206)	-	9	(181)	(34)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(3 325)	-	(666)	-	(2 659)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(2 951)	-	(2)	-	(2 949)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	4 459	-	143	-	4 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	58 009	13	(2 499)	-	60 495
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	45 017	-	(246)	-	45 263
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	12 992	13	(2 253)	-	15 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	62 468	13	(2 356)	-	64 811
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	68 638	-	(38)	-	68 676
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(6 170)	13	(2 318)	-	(3 865)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	4 459	-	143	-	4 316

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Autres contraintes

Deux filiales de Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi et Crédit Agricole CIB Algérie, doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority et Banque d'Algérie) la distribution de dividendes.

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

	31/12/2014											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement			Financement structuré		
	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier	Non contractuel effectif sur la période	Intention de fournir un soutien financier	Engagement contractuel de fournir un soutien financier
<i>(en millions d'euros)</i>												
Accord de financement / Avance de trésorerie												
Engagements de rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis / Rachat d'actifs sous-jacents ou de titres émis			26 116						9 058			
Engagement de garantie / Garantie												
Autres												
Total du soutien financier apporté aux entités structurées consolidées	-	-	26 116	-	-	-	-	-	9 058	-	-	-

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2014, le montant de ces émissions est de 9 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2014, le montant de ces lignes de liquidités est 26 milliards d'euros.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2014, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 13 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 7 556 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 11 451 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 3 895 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 1 802 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 7 236 millions d'euros au 31 décembre 2014.

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
2.489 Caisses locales	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CRCAM SUD MED. SUC	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes	Globale		Espagne		Filiale	100,0	82,4	100,0	82,4
Sircam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Bercy Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calxte Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAM ENERGIE SAS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilier d'A Côté	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement	Globale		France		Filiale	98,4	98,4	98,4	98,4
Nord Est Champagne Agro Partenaires	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Expansion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestirmo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
Camca Assurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Lux Finance Management Company	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Vie	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sci 32 Liberté	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Aquitaine Immobilier Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Aménagement Promotion	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Gestion Immobilière	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo Entreprises	Globale	D3 - E1 - S1	France		Filiale				
Nord Est Optimmo S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Patrimoine Immobilier	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Square Habitat	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Foncière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Foncière de l'Etable	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Charleville Forest	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Laon Brosselette	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 106 BD GL de Gaulle	Globale	S3 - E2	France		Filiale				
SCI Crystal Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Adret Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Bte	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
Anjou Maine Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaine Rendement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Armor Fonds Dédié	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Audaxis France	Équivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Bercy Champ de Mars	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
C.L. Venw atlungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
CAP Actions 3	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAP Obligataire	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAR Centre-Est	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance	Globale	S1	France		Filiale		100,0		100,0
CD COM (ChampagneFM)	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Centre France Location Immobilière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cercle Bleu	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CFM Opatis	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Chabrilac	Globale	D3	France		Filiale	88,9	88,9	88,1	88,1
Cinew s	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Contact FM	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Courrier Picard	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,3	24,3
CR Provence Cote d'Azur LCR	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokial	Globale	D3	France		Filiale	88,9	88,9	58,7	58,7
Emeraude Croissance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Europmo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière PCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Bstar	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 29	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Force Alsace	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	99,7
Force Lorraine Duo	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GB Affichage	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	12,6	12,6	15,7	15,7
GB Sud	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Graphi	Globale	D3 - S3	France		Filiale		88,9		88,9
Green Island	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Images en Nord	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	12,7	12,7
Immobilière de Picardie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Infosud Diffusion	Globale	D3	France		Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Infosud Gestion	Globale		France		Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Intermap	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix Conseil	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix du Nord	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2
La Voix du Nord Multimedia	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Aisne Nouvelle	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Indépendant du P. de Calais	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Meric Delta Print	Globale	D3	France		Filiale	88,9	88,9	88,8	88,8
Meura	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Morbihan Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Arras	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Boulogne/mer	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Calais	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI le Touquet	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Lens	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Lille	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Valenciennes	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI Wimereux	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nacarar	Equivalence		France		Entreprise associée	30,8	30,8	30,8	30,8
Nep TV	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2
NMP Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Eclair	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Littoral	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nordispress	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Norpicom	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,2	24,2
NS Immobilier Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
PCA Immo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Immo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Picardie Matin	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Flamande	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Gratuite Lille Metropole	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Pyrénées Gascogne Altitude	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Répondances	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
S.A.S. Immord	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SQI Euralliance Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SQI Les Fauvins	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	
						Scica HL	Globale		France	
SA	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2	
STM	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2	
Sud Rhône Alpes Placement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9	
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Val de France Rendement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Voix du Nord Etudiant	Equivalence	D3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2	
Voix du Nord Investissement	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2	
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL										
Établissement bancaire et financier										
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	80,2	80,2	69,3	68,1	
Bankoa	Globale		Espagne		Filiale	99,8	99,8	99,8	99,8	
BES (Banco Espírito Santo)	Equivalence	S2	Portugal		Entreprise associée		10,8		20,1	
BN Madagascar	Globale	D4 - S2	Madagascar		Filiale		51,0		51,0	
Cariparra	Globale		Italie		Filiale	86,5	85,0	86,5	85,0	
Carispezia	Globale		Italie		Filiale	80,0	80,0	69,2	68,0	
Credit Agricole Bank Albania S.A.	Globale		Albanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Bulgaria	Globale	D4 - S2	Bulgarie		Filiale		100,0		100,0	
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,5	60,5	
Crédit Agricole Financement	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Credit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	99,7	100,0	99,7	
Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,6	78,7	78,6	
Centea	Equivalence	D4	Belgique		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Crelan Insurance SA	Equivalence	D4	Belgique		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Crelan SA	Equivalence	D4	Belgique		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Europabank	Equivalence	D4	Belgique		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
Lukas Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
PJSC Crédit Agricole	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Divers										
Belgium CA S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Bespar	Equivalence	S1	Portugal		Entreprise associée		26,4		26,4	
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale	D3	France	Maroc	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,6	
LB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Keytrade	Equivalence	D4	Belgique		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	66,7	
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS										
Établissement bancaire et financier										
Aetran Administratieve Dienstverlening B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Agos S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0	
Alsolia	Equivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0	
Antera Incasso B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Assifbo Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
BCC Credito Consumo	Equivalence		Italie		Entreprise associée	40,0	40,0	24,4	24,4	
Creafli	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0	
Creditbom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Credium Slovakia, a.s.	Globale		Slovaquie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dan-Aktiv	Globale	D4 - S2	Danemark		Filiale		100,0		100,0	
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dealerservice B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DMC Groep N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
DNV B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor AG (Allemagne)	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor Hispania S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Euroleerlijn B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FC France S.A.	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Bank Polska	Equivalence	D6	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Bank Germany GmbH	Equivalence	D6	Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Bank GmbH	Equivalence	D6	Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Capital Belgium S.A.	Equivalence	D6	Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Capital Denmark A/S	Equivalence	D6	Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Capital Hellas S.A.	Equivalence	D6	Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Capital FIC	Equivalence	D6	Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
FGA Capital Ireland Plc	Equivalence	D6	Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.	Equivalence	D6	Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	Equivalence	D6	Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.	Equivalence	D6	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.	Equivalence	D6	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.	Equivalence	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora	Equivalence	D6	Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.	Equivalence	D6	Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska	Equivalence	D6	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH	Equivalence	D6	Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.	Equivalence	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.	Equivalence	D6	Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	Globale	D4 - S2	Suède		Filiale		100,0		100,0
Finaref AS	Globale	D4 - S2	Norvège		Filiale		100,0		100,0
Finaref OY	Globale	D4 - S2	Finlande		Filiale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto SNC	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark	Equivalence	D6	Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland	Equivalence	D6	Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway	Equivalence	D6	Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden	Equivalence	D6	Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	Equivalence	D6	Chine		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet 78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matraks N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance AG	Globale	S1	Suisse		Filiale		100,0		100,0
Theofinance LTD	Globale		Maurice	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance SA	Globale		Uruguay	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring	Equivalence		Tunisie		Entreprise associée	36,4	36,4	36,4	36,4
VoordeelsBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	Globale	D4 - S2	Grèce		Filiale		100,0		100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	88,5	87,2
Crédit du Maroc Leasing	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,7
Credium	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emponik Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (EFL)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.	Equivalence	D6	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.	Equivalence	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.	Equivalence	D6	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixobail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	Globale	D4 - S2	Danemark		Filiale		100,0		100,0
Assurance									
Ares Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	Equivalence		France		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Eda	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EPL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION DE L'EPARGNE									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	26,7	25,0
Amundi	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi AI S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi AI LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Belgium	Globale	E2	Belgique		Succursale	100,0		80,0	
AMUNDI DEUTSCHLAND	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Distributors Usa Llc	Globale	E1	Etats-Unis		Filiale	100,0		80,0	
Amundi Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi GLOBAL SERVICING	Globale	E1	Luxembourg		Filiale	100,0		80,0	
Amundi Group	Globale		France		Filiale	80,0	75,0	80,0	75,0
Amundi Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi HONG KONG BRANCH	Globale		Hong kong		Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Hong Kong Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Iberia S.G.I.I.C.S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	89,0	86,2
Amundi Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Investments USA LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Japan Securities Cy Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaysia		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Nederland (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Real Estate Italie SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi SINGAPORE LTD BRUNEI BRANCH	Globale	S1	Brunei Darussalam		Succursale		100,0		75,0
Amundi Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Smith Breeden	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Ventures	Globale	E1	France		Filiale	100,0		80,0	
BFT Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
CA Brasil DTVM	Globale		Bresil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS (Canada) Ltd.	Globale		Canada		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Crédit Agricole Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	Globale		Bahamas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	Globale		Hong kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco	Globale		Monaco		Filiale	70,1	70,1	69,0	69,0
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Entreprise associée	50,0	50,0	40,0	37,5
IKS KB	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
LCL Emissions	Globale	E1	France		Filiale	100,0		80,0	
NHCA Asset Management Ltd.	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	40,0	40,0	32,0	30,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	80,0	75,0
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	29,6	27,7
Wafa Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	27,2	25,5
Sociétés d'investissement									
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
Assurance									
Assurances Mutuelles Fédérales	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB Seguros (Anciennement BES Seguros)	Globale		Portugal		Filiale	50,0	50,0	50,0	55,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale France	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dolcea Vie	Globale	S4	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	99,8	100,0	99,8
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
Acacia	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
Acajou	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Absolute Credit	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	29,8	29,8	23,8	23,8
Amundi Corporate 3 Anni	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	89,0	100,0	89,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	23,0	23,0	18,4	18,4
Amundi GRD 22 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	Globale	D3	Hong Kong		Entité structurée contrôlée	99,0	98,3	79,2	73,7
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	Globale	D3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	Globale	D3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	Globale	D3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	53,2	52,5	42,6	39,4
Amundi Performance Absolue Equilibre	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 compartiment 5 A5	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Chorial Allocation	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	79,9	74,9
Estram opportunités	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 compartiment 1 part A1	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA 2014 investissement part A3	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCPR CAA COMP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA compartiment 1 PART A1	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	100,0	99,9	100,0
FCPR Predica 2007 C2	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	99,9	100,0	99,9	100,0
FCPR Predica 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A2	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008 A3	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRE I A2	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRES I A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica SECONDAIRES II B	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
						FCPR Roosevelt Investissements	Globale		France
FCPR LI CAP A GRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR LI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	93,8		93,8	
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Federval	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	52,3		41,8	39,1
Genavent Partners Lp	Globale	D3	Bats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0
GRD01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	94,7	100,0	94,7
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	98,5	97,4	98,5
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Londres Croissance C16	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		80,0	
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
Objectif long terme FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	89,3	85,2	71,4	63,9
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	100,0	99,9	100,0
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A2	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 A3	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica SECONDAIRES III	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,9	99,7	99,9
Prediquant strategies	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predipark	Globale	D5 - E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Premium GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
Premium Green 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	78,9	78,9	78,9	78,9
Premium Green PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV06-16 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV07-17 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	75,9	75,9	75,9	75,9
Premium Green TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green4.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
⁹⁴ Fonds UC dont de le taux de détention est supérieur ou égale à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	≥ 95 %	/	≥ 95 %	/
Actions 70	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	37,1	30,0	37,1	30,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Globale	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	43,8		43,8	
AF INDEX EQ USA A4E	Globale	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	87,7		87,7	
AM CR 1-3 EU PC 3D	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	76,8		76,8	
AMJN TRESO CT PC 3D	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	77,3		77,3	
AMJN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	29,6	3,7	29,6	3,7
Amundi ACT.MONDE P	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	60,2		60,2	60,2
Amundi ACTIONS EUROPEENNES	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		57,1		57,1
Amundi ACTIONS.MNERG FCP 3DEC	Globale	D5 - E2 - S1	France		Entité structurée contrôlée				
Amundi AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	63,5	58,8	63,5	58,8
Amundi B EU COR AEC	Globale	D5 - E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	23,7		23,7	
Amundi BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	40,1	58,7	40,1	58,7
Amundi CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	61,2	66,8	61,2	66,8
Amundi EQ E IN AHEC	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	67,1	70,2	67,1	70,2

***FONDS ET AUTRES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS**

Au 31 décembre 2014, 86 fonds d'investissement de l'assurance, implantés en France, consolidés sur la base de taux de détention compris 95 % et 100 % représentent 18 545 millions d'euros dans les actifs du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle figurent au passif dans le poste « Passifs financiers à la Juste Valeur sur option ».



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Amundi GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	72,2	72,0	72,2	72,0
Amundi INDEX EURO P FCP 3DEC	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		48,2		48,2
Amundi INDEX JAPON P FCP 3DEC	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		60,5		60,5
Amundi INDEX USA P FCP 3DEC	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		86,0		86,0
Amundi PATRIMOINE C 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	69,7	70,9	69,7	70,9
Amundi PULSACTIONS	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	90,7	91,4	90,7	91,4
Amundi TRIANANCE 3 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		43,8		43,8
ANTNEA FCP	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	54,8	56,8	54,8	56,8
ARAMIS PATRIM D 3D	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	55,9		55,9	
ARC FLEXBOND-D	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	64,7		64,7	
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	80,9	80,6	80,9	80,6
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	41,7	41,7	41,7	41,7
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	74,8	73,9	74,8	73,9
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	87,9	87,8	87,9	87,8
ATOUT QUANTEUROLAND S1 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	40,9	40,6	40,9	40,6
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	34,3		34,3	
AXA EUR.SM.CAF.E 3D	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	19,2		19,2	
BEST BUS MODELS RC	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	34,4		34,4	
CA MASTER EUROPE	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	51,4	52,7	51,4	52,7
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	84,0	86,6	84,0	86,6
CAFITOP MONDOBLIG S1 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	51,1	51,4	51,1	51,4
CONVERT.EUROPAE	Globale	D5 - E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	53,9		53,9	
CPR ACTIVE US P FCP	Globale	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée		56,9		56,9
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	57,2	65,8	57,2	65,8
CPR R.ST.0-100E.0-1	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
CPR REAX.0 50 3DEC	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		98,9		98,9
CPR REAX.0-100 3DE	Globale	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée		93,6		93,6
CPR REFL SOLID P 3D	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée				
CPR REFLEX OBL.100 P FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	68,3	63,9	68,3	63,9
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		99,51		99,51
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	52,2		52,2	
CPR SILVER AGE P 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	45,2	42,9	45,2	42,9
DNA 0% 12-211220	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	89,7	96,2	89,7	96,2
DNA 0% 16/10/2020	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	93,5	95,2	93,5	95,2
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	71,1	70,5	71,1	70,5
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	78,0	78,0	78,0	78,0
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	74,3	83,2	74,3	83,2
DNA 0%11-231216 INDX	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,8	77,6	77,8	77,6
DNA 0%12-240418 INDX	Globale	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	79,2	84,3	79,2	84,3
DOLCEYS 1 FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		99,2		99,2
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	86,8	86,8	86,8	86,8
FIXEO VIE 2	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FIXEO VIE FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FONDS AV ECHUS NA*1	Globale	D5 - E2 - S2	France		Entité structurée contrôlée				
IND.CAP.EMERG.-C 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	71,4	54,3	71,4	54,3
INDO.FLEX.100 -C 3D	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	93,9	93,9	93,9	93,9
INDOS.EURO.P.3DEC	Globale	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée		40,7		40,7
INDOSUEZ ORESCENDO FCP	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	46,8	47,6	46,8	47,6
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	46,8	55,9	46,8	55,9
INVEST RESP S3 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	68,8	70,6	68,8	70,6
JPMHUS S E P.AEURA	Globale	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	76,6		76,6	
LCL 5 HORIZONS AV.FEV.2013	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL.AC.DEV.DU.EURO	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	42,7	42,4	42,7	42,4
LCL.AC.EMERGENTS 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	48,4	52,4	48,4	52,4
LCL.ACT.MMOBIL3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	45,7	47,8	45,7	47,8
LCL.ACT.USA ISR 3D	Globale	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	49,3		49,3	
LCL.ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	48,1	50,4	48,1	50,4
LCL.ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	48,2	50,4	48,2	50,4
LCL.AUT.11 VIE SW 7.5 3DEC	Globale	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée		98,3		98,3
LCL.AUT.VIE.11 PR.10 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		98,0		98,0
LCL.AUT.VIE.2011 SW.10/20 FCP	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		97,7		97,7
LCL.AUTOC.VIE.10 BOM	Globale	D5 - E2 - S4	France		Entité structurée contrôlée				
LCL.CAPTURE.40 VIE FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	89,1	99,0	89,1	99,0
LCL.D.CAPT.JULI.10 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	84,7	84,6	84,7	84,6
LCL.DEVELOPP.EMPIE.C	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	89,0		89,0	
LCL.FDS.ECH.MONE.3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	84,6	96,7	84,6	96,7
LCL.FLEX.30	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	67,7	0,0	67,7	
LCL.GAR.100 AV.3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL.HOR.AV.FEV.11 3	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL.MGEST.60 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	87,6	88,3	87,6	88,3
LCL.MGEST.FL.0-100	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	81,2	80,8	81,2	80,8
LCL.OBLIGATIONS INFLATION C EUR	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	43,4	46,2	43,4	46,2
LCL.ORIENTATION DYNAM.FCP3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	89,3	0,0	89,3	
LCL.ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	90,6	0,0	90,6	
LCL.ORIENTATION PRUDENT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	92,4	91,9	92,4	91,9
LCL.PERSP.3DEC FCP	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		85,1		85,1
LCL.SECU.100(JULI.11)	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	48,7	49,2	48,7	49,2
LCL.STRATEGIE 100	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	59,6	61,0	59,6	61,0
LCL.TR.HO.OCT10.MO	Globale	D5 - E2 - S4	France		Entité structurée contrôlée				
LCL.TR.HORIZ.AV(AV.11)FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	
LCL TRIPLE HORIZ AV 09/12 3DEC	Globale	D5 - E2 - S3	France		Entité structurée contrôlée					
LCL TRIPLE HORIZON AV (09 2014)	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	86,6	96,7	86,6	96,7	
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	79,0	78,9	79,0	78,9	
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	83,5	98,8	83,5	98,8	
OCELIA 2 FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	92,6	92,9	92,6	92,9	
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	83,0	83,2	83,0	83,2	
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	44,7	44,2	44,7	44,2	
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	85,1	85,0	85,1	85,0	
OPTIMANCE FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
OPTIMZ BES TIMING II 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	82,4	83,4	82,4	83,4	
PARC.RETRAIT.21 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	93,1	93,8	93,1	93,8	
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	81,7	65,2	81,7	65,2	
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	82,2	48,9	82,2	48,9	
PIMENTO 2 FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM PLUS 0% 09-17 EMTN	Globale	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9	
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17	Globale	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	98,9	100,0	98,9	
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17 IND	Globale	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	98,9	98,9	98,9	98,9	
PULSIA VIE FCP 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
SEVALES 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	70,3	69,4	70,3	69,4	
SOLIDARITE	Globale	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée		57,4		57,4	
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	50,0	48,0	50,0	48,0	
TRIANCE 2 3DEC	Globale	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée		48,8		48,8	
TRIANCE 5 ANS	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	58,6		58,6		
TRIANCE N6 C	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	48,6		48,6		
TRIANCE N6 C	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	53,3		53,3		
VEND.DOUBOPP/IV 3D	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	41,6	39,6	41,6	39,6	
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	45,7	43,3	45,7	43,3	
VENDOME DOUBLE OFFPORT FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	41,1	40,7	41,1	40,7	
VENDOME INV FCP 3DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	91,1	91,8	91,1	91,8	
OPCI										
OPCI Camp Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,8	69,0	68,8	69,0	
OPCI Immanens	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0	
OPCI Immo Emissions	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	80,0	75,0	
OPCI Iris Invest 2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,0	80,1	80,0	
OPCI KART	Globale	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
OPCI Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,6	94,0	93,6	94,0	
OPCIMMO LCL SPRICA V 5DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	95,0	92,3	95,0	92,3	
OPCIMMO PREM SPRICA V 5DEC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	96,6	89,1	96,6	89,1	
Nexus 1	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
Predica OPCI Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI										
SCI Bmedic habitation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Vicq d'Azir Vellelaux	Globale	D5	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Campus Medicis St Denis	Globale	E1	France		Filiale	70,0		70,0		
SCI Campus Rimbaud St Denis	Globale	E1	France		Filiale	70,0		70,0		
SCI FEDERALE PERIERRE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERCOM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
SCI FEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI GRENIER VELLEFF	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 008	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0		
SCI IMEFA 011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 016	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0		
SCI IMEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 022	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0		
SCI IMEFA 025	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0		
SCI IMEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
SCI MEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 083	Globale	E1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 094	Globale	E1 - S4	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA BAUME	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 139	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 140	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI le Village Victor Hugo	Globale		France		Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pacifica Hugo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Amundi Informatique Technique Services	Globale		France		Filiale	99,8	99,8	81,2	77,1
CACI Gestion	Globale		France		Filiale	82,0	100,0	82,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT									
Établissement bancaire et financier									
Altura Markets	Équivalence	S2 - D4 - D6	Espagne		Co-entreprise		50,0		50,0
Banco Crédito Agrícola Brasil S.A.	Globale		Brazil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Saudi Fransi - BSF	Équivalence		Arabie Saoudite		Entreprise associée	31,1	31,1	31,1	31,1



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Citic New edge Futures Corp. Ltd	Equivalence	S2 - D4 - D6	Chine		Co-entreprise		42,0		42,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Globale	D3	Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	D3	Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong-kong	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	Globale	D3	Iles Cayman	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suede)	Globale		Suede	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale		Vietnam	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB ZAO Russia	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Oube Financial Holding Ltd.	Equivalence	S1 - D4 - D6	Royaume-Uni		Co-entreprise		50,0		50,0
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New edge	Equivalence	S2 - D4 - D6	France		Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Dubai)	Equivalence	S2 - D4 - D6	Emirats Arabes Unis	France	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Francfort)	Equivalence	S2 - D3 - D4 - D6	Allemagne	France	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Genève)	Equivalence	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Hong-Kong)	Equivalence	S2 - D4 - D6	Hong-kong	France	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Royaume-Uni)	Equivalence	S2 - D3 - D4 - D6	Royaume-uni	France	Co-entreprise		50,0		50,0
Newedge (Zurich)	Equivalence	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Australia PTY Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Australie		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Broker Hong-Kong Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Hong-kong		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Broker India PTE Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Inde		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Canada Inc.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Canada		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Facilities Management Inc.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Financial Hong-Kong Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Hong-kong		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Financial Singapore Pte Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Singapour		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Japan Inc.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Japon		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge Representações Ltda.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Bresil		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge UK Financial Ltd.	Equivalence	S2 - D4 - D6	Royaume-Uni		Co-entreprise		50,0		50,0
New edge USA LLC	Equivalence	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise		50,0		50,0
UBAF	Equivalence	D6	France		Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence	D6	Coree du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	Equivalence	D6	Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	Equivalence	D6	Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole North America Inc.	Globale	S1	Etats-Unis		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Taiw an	Globale		Taiwan		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez CM II Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment L.P.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
CARS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Acieralliage EURO FCC	Globale	D6	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Acieralliage USD FCC	Globale	D6	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Armo-Invest	Globale		France		Filiale	100	100,0	99,5	99,5
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	D5	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	99	99,0	98,5	98,5
CAL Conseil	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caliphos	Globale		France		Filiale	100	100,0	99,5	99,5
Calixis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Callope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyce P.L.C.	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Cifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Financial Products Ltd	Globale		Bermudes		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,7	99,6	99,7
Crédit Agricole CB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking Management Company	Globale	E2	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Elpso Finance S.r.l	Equivalence	D5	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
ESNI (compartment Crédit Agricole CB)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Eucalyptus FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FCT Cablage FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FIC-FIDC	Globale	D3	Brazil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100	100,0	99,8	99,8
Héphaïstos EUR FOC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos GBP FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos USD FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Himalia P.L.C.	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilier Sirius S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100	100,0	98,8	98,8
LWA SA	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Miadim	Globale		France		Filiale	99	99,0	99,1	99,1
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100	100,0	98,7	98,7
Pacific EUR FOC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific IT FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific USD FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100	100,0	99,5	99,5
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Segemil	Globale		Luxembourg		Filiale	100	100,0	99,5	99,5
Semeru Asia Equity High Yield Fund	Globale	S2	Iles Cayman		Entité structurée contrôlée	100,0	70,9	100,0	70,9
Shark FOC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
SNGI	Globale		France		Filiale	100	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100	100,0	100,0	100,0
Sococlabecq	Globale		Belgique		Filiale	100	100,0	98,8	98,8
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	99	99,0	99,5	99,5
TCB	Globale		France		Filiale	86,5	86,5	99,7	99,7
Transpar	Globale	S4	Belgique		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Triple P FOC	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan EUR FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan GBP FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan USD FCT	Globale	D5	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
BFC Antilles Guyane	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles	Globale	S3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Définances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo	Equivalence		France		Entreprise associée	21,5	21,4	14,7	14,8
S.A.S. La Boette	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-14	31-déc.-13 retraité	31-déc.-14	31-déc.-13 retraité
Sacam Assurances Cautions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fia Net Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	Globale		Bats-Unis		Filiale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)	Globale	S5	France		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Cards & Payments	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen HL1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fa Net Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fnasic	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SQ D2 CAM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SQ Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SLCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,5	99,4
SS (Société Immobilière de la Seine)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Selexia S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Alsace	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10									
D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

13. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'a été constaté.